



Agis t'es du local

Cahier 24 - Journée d'Étude Politique
Louvain-la-Neuve • 2 mars 2018

Table des matières

1 – Introduction	
Par Virginie DELVAUX	3
2 – Pourquoi et comment la démocratie peut-elle (ne pas) être participative ?	
Par Hervé POURTOIS	5
3 – L’intercommunale, un élastique sur lequel il ne faut pas trop tirer	
Par Frédéric BOUHON	16
4 – À la reconquête des services publics	
Par Satoko KISHIMOTO	20
5 – La parole à des collectifs citoyens : quels motivations, atouts et freins ?	
« Ceci n’est pas un piétonnier » (Bruxelles)	36
Sos-Durbuy, une mobilisation contre les projets immobiliers spéculatifs de Marc Coucke	41
Mobilisation pour une consultation populaire sur l’extension du centre commercial L’Esplanade à Louvain-la-Neuve	42
Barcelona en comú	44
6 – Conclusion	
Par Christian KUNSCH	48



1 Introduction

Par Virginie DELVAUX – directrice du CIEP Communautaire

Une étude menée par le CIEP en lien avec les prochaines élections communales, c'est tout sauf surprenant : le CIEP, en soutien à l'action politique du MOC dans ses différentes régionales, a une très longue tradition de veille, d'animations, d'actions, de formations et d'interpellations politiques sur les enjeux liés au territoire communal dans une démarche de participation citoyenne et en dialogue avec les élu.e.s locales, sur des thématiques aussi cruciales que la mobilité, notamment en travaillant sur la planification de la mobilité et le développement de la mobilité douce ; le logement, en soutenant les Agences Immobilières Sociales (AIS), en luttant contre les logements inoccupés, les logements insalubres, en assurant l'accueil des gens du voyage, en développant des logements de transit et d'urgence, etc. ; l'énergie, en tentant de réduire les inégalités d'accès aux services de l'énergie, en s'impliquant dans les projets éoliens développés sur leur territoire et en y associant la population, à travers la création de coopératives de production d'électricité verte... pour ne prendre que ces exemples-là.

Mais agir au niveau local est également essentiel car les communes sont le terreau par excellence de la vitalité de l'action politique comprise au sens de l'engagement pour toutes et tous et par toutes et tous. La commune est notre environnement le plus proche, celui qui permet la rencontre parfois relative, reconnaissons-le, avec nos femmes et hommes politiques. Mais c'est aussi notre lieu de vie, celui de nos enfants, de nos parents : ce sont des crèches, des écoles,

des maisons de repos ; ce sont des espaces de santé (que ce soient des maisons médicales, des cliniques, des hôpitaux) ; ce sont des entreprises et des commerces qui se sont développés parfois en harmonie, parfois en complète anarchie avec l'aménagement du territoire de la commune ; ce sont nos espaces de convivialité et de rencontres ; ce sont nos éléments de patrimoine, nos lieux touristiques ; ce sont nos logements dans nos villages densifiés ou nos cités dortoirs, ce sont nos habitations sociales intégrées ou reléguées en périphérie, etc. Notre commune c'est finalement tant d'espaces investis et à investir. C'est donc bien le terrain de plusieurs de nos intérêts concrets et directs.

La commune est donc un territoire particulièrement pertinent pour penser l'action politique. Et pourtant, nous ne pouvons pas nous enfermer dans cette notion administrative. Car la commune, dès le moment où on tente d'y agir, nous renvoie presque systématiquement en dehors de ses frontières directes.

Tout d'abord, quand, dans un collectif de citoyen.ne.s au CIEP ou ailleurs, nous discutons d'emploi, d'enseignement, de culture ou de santé par exemple, nous sommes presque toujours obligé.e.s de penser cette réalité dans un environnement plus large, à regarder notre commune en se dotant d'une vue la plus panoramique possible. Car si la commune a une dynamique propre, elle dépend aussi très souvent des autres : parce qu'une commune est située soit au nord d'un centre polarisateur, soit au cœur de connexions en matière de transport ou encore parce qu'elle jouxte la zone de dévelop-

pement économique de la commune d'à côté, nous sommes obligés de la penser au-delà de ses frontières administratives¹.

Deuxièmement, la commune, bien qu'elle ait des compétences qui lui sont propres, ne peut non plus être envisagée sous ces seules responsabilités bien réductrices. La commune est - ou en tout cas a la possibilité d'être - agissante sur de nombreux enjeux en complémentarité avec le ou les niveaux de pouvoir qu'ils soient régional, fédéral, voire européen². Comment s'y retrouver dès lors si nous ne pensons pas la commune de plus haut, c'est-à-dire comme l'un des étages d'un édifice se composant des différents niveaux de pouvoir impliqués dans une thématique ?

Il est donc essentiel pour mener une action politique de penser la commune de manière haute (lien avec d'autres niveaux de pouvoir) et large (lien avec d'autres territoires) afin de bien identifier les problématiques à décoder, les acteur.rice.s à interpeller, les types d'interpellations pertinentes à porter.

A ce sujet, nos expériences nous le rappellent de temps à autre, nos élu.e.s locaux.ales ne se privent pas pour jouer la carte de la complexité quand on les interpelle sur un enjeu local, se dédouanant de toute responsabilité en la matière, rejetant la faute sur les autres niveaux de pouvoir (« Nous sommes étranglés par le Fédéral ») ou sur la commune d'à côté (« N'ayant pas la couleur politique leur permettant de collaborer »).

C'est alors à nous, par nos actions et notre connaissance du terrain de, si l'on ose l'expression un peu provocante, « remettre la commune et ses élu.e.s au milieu du village ». Très souvent et très largement, les élu.e.s, bien que parfois sous des listes « Ensemble » ou « Intérêts communaux », sont tout de même relié.e.s à un parti, parti qui est actif au niveau fédéral et/ou au niveau régional, parfois en étant même dans la majorité qui gouverne. Nous devons alors leur rappeler qu'ils.elles peuvent eux-mêmes être

acteur.rice.s au sein de leur parti et qu'ils.elles peuvent interpeller leurs collègues actif.ve.s au sein de l'Europe, du Fédéral et des Régions sur les besoins du niveau de pouvoir communal : « Agis, élu.e, t'es du local ! ».

La commune est donc un sujet, si pas surprenant pour le CIEP, toujours aussi passionnant. En 2012, une étude était publiée sur le financement des communes³. En 2018, nous souhaitons plus particulièrement mettre l'accent sur les communs. Alain Ambrosi, actif au sein du Groupe de recherche sur les espaces publics et les innovations politiques au Canada dit des communs que : « c'est ce à quoi on a part et à quoi on prend part, qui est en partage et à quoi on participe. C'est pourquoi c'est un concept originellement politique. Ce qui se partage est ce qui nous fait appartenir à la même cité »⁴.

Nous avons donc décidé cette fois-ci de faire la part belle à tout ce que nous pouvons partager en vue de nous faire appartenir à la même cité. C'est pourquoi, dans ce cahier, nous nous questionnerons sur la manière de faire vivre cet engagement participatif grâce à la contribution d'Hervé Pourtois. Compte tenu de l'importance de penser la commune plus largement que son territoire administratif et au vu de l'actualité, Frédéric Bouhon questionnera l'outil intercommunal, la pertinence de sa forme actuelle notamment au vu des enjeux de (re)municipalisation de communs comme l'énergie, l'eau, les déchets, etc. Nous aurons ensuite l'occasion d'aborder les phénomènes de (re)municipalisation à travers le monde, avec Sakoto Kishimoto du Transnational Institute. Enfin, nous donnerons la parole à ces acteur.rice.s de terrain qui font vivre autrement la commune, que ce soit à propos des enjeux défendus qu'à propos des pratiques de participation utilisées. En conclusion, une parole politique est adressée à destination du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC).

¹ Voir à ce sujet le Cahier du CIEP, *La vague des bassins : des politiques à décanter*, n°16, Bruxelles, 2014.

² Cf. la thématique du logement, la mobilité, l'environnement, la sécurité, l'aménagement du territoire, etc.

³ Voir à ce sujet le Cahier du CIEP n°14 : *Politiques communales : les moyens de leurs ambitions ?*, Bruxelles, 2013.

⁴ AMBROSI Alain, Le bien commun est sur toutes les lèvres, (en ligne) http://wiki.remixthecommons.org/index.php/Le_bien_commun_est_sur_toutes_les_lèvres, consulté le 17 janvier 2018.



2 Pourquoi et comment la démocratie peut-elle (ne pas) être participative ?

Par Hervé POURTOIS – Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, Université catholique de Louvain

L'expression « démocratie participative » est plutôt floue et ambiguë. On peut se demander si elle ne relève pas du pléonasme. La démocratie n'est-elle pas nécessairement participative ? Un régime politique qui ne ferait pas droit à la participation des citoyen.ne.s serait-il démocratique ? Probablement pas. La difficulté à cerner le sens de cette notion s'amplifie lorsqu'on s'aperçoit qu'elle n'appartient pas au vocabulaire classique de la philosophie politique ou de la science politique au même titre que les notions de « démocratie représentative » ou « démocratie consociative ». L'expression provient du discours militant et non du discours scientifique. Elle apparaît aux États-Unis, à la fin des années 60, dans la vague de contestation, dans les milieux de gauche, du modèle de la démocratie représentative, ou en tout cas d'une certaine compréhension de celle-ci. Elle est alors reprise par un certain nombre de philosophes « engagé.e.s » : Carole Pateman, Hannah Arendt ou Crawford Brough MacPherson. Il s'agit de proposer une manière plus radicale de faire démocratie qui s'alimente d'une double référence :

- Une référence historique, très idéalisée, à la cité athénienne des V^e et IV^e s. av. JC, dans laquelle l'assemblée des citoyens était l'instance suprême de décision et les magistratures étaient confiées à des citoyens et non à des professionnels de la politique.
- Une référence utopique, tout aussi idéalisée, à un système économique qui, en rupture avec le capitalisme et le socialisme dirigiste, serait

fondé sur l'autogestion des entreprises par les travailleur.euse.s.

On notera que dans ces deux références, la participation des citoyen.ne.s ou des travailleur.euse.s s'inscrit dans un contexte de proximité, celui de la Cité-État ou celui de l'entreprise. La participation se joue donc à un niveau local.

Depuis lors, l'expression « démocratie participative » est entrée dans le vocabulaire politique commun d'acteur.rice.s les plus divers. Depuis deux ou trois décennies, elle est surtout utilisée pour désigner des pratiques ou des dispositifs innovants qui visent à associer des « citoyen.ne.s ordinaires » à la fabrique de la décision publique. Ces pratiques ou dispositifs peuvent prendre des formes très différentes : commissions consultatives, associations d'habitant.e.s, conférences de citoyen.ne.s, sondages délibératifs, budgets participatifs, assemblées de citoyen.ne.s. Dans certains cas, la référence au niveau local demeure présente, mais pas dans tous loin s'en faut. Pensons à la promotion d'une *e-democracy* affranchie de toute frontière.

Mon projet n'est pas ici de faire l'analyse de ces pratiques et de leurs évolutions. Il sera plutôt d'essayer de proposer une interprétation de l'idéal de participation démocratique qui souvent les habite implicitement, d'en aborder la justification, d'en proposer une illustration, et de souligner quelques difficultés auxquelles il se heurte.

La participation politique dans la « démocratie des anciens »

Le régime politique de la cité athénienne des V^e et IV^e s. av. JC auquel se réfèrent les philosophes susmentionnés se caractérisait par différents éléments :

- La participation directe et égalitaire de toutes les personnes considérées comme des citoyens à la décision politique et judiciaire par la prise de parole et le vote à l'assemblée.
- La participation - et donc la citoyenneté - est réservée aux « hommes libres » et s'exerce dans des communautés politiques de proximité (en sont exclu.e.s les femmes, les esclaves, les étranger.e.s).
- L'exercice par des citoyens, à tour de rôle et de manière collégiale, des mandats politiques et judiciaires, la désignation s'opérant le plus souvent par tirage au sort.
- Une participation qui n'est pas seulement un droit, mais aussi une obligation, une vertu morale qui fait l'objet d'un contrôle social et même judiciaire.
- Un fondement philosophique : l'humanisme civique. « L'homme est un animal politique » (Aristote) : il ne s'accomplit pleinement que par la participation à la vie publique.

En guise d'illustration, voici les propos que l'historien Thucydide attribue à Périclès : « *Nous [athéniens] sommes (...) les seuls à penser qu'un homme ne se mêlant pas de politique mérite de passer, non pour un citoyen paisible, mais pour un citoyen inutile. Nous intervenons tous personnellement dans le gouvernement de la cité au moins par notre vote ou même en présentant à propos nos suggestions. Car nous ne sommes pas de ceux qui pensent que les paroles nuisent à l'action. Nous estimons plutôt qu'il est dangereux de passer aux actes, avant que la discussion nous ait éclairé sur ce qu'il y a à faire* »¹.

¹ THUCYDIDE, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, II, 40.

La participation politique dans la démocratie moderne

À l'inverse de la conception de la démocratie des anciens, la plupart des conceptions modernes de la démocratie n'accordent qu'une valeur faible et purement instrumentale à la participation du.de la citoyen.ne. La position extrême à cet égard est celle des conceptions démocratiques minimalistes dont un des principaux représentants fut l'économiste d'origine autrichienne J.A. Schumpeter. Celui-ci avance un des deux arguments majeurs en faveur de ce minimalisme : l'incompétence du citoyen.ne. Dans son ouvrage de 1942, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Schumpeter écrivait qu'il fallait résolument abandonner l'idée que la démocratie serait le gouvernement du peuple par le peuple, le règne de la volonté générale et la souveraineté du peuple. De manière beaucoup plus « réaliste », la démocratie ne serait rien de plus qu'un mécanisme qui assure la sélection des élites dirigeantes par la compétition électorale. Le rôle du.de la citoyen.ne devrait se limiter à élire les dirigeant.e.s. À eux.elles seul.e.s, reviendrait la tâche et le droit de faire de la politique. La politique serait une affaire de professionnel.le.s, trop sérieuse et complexe pour la laisser aux citoyen.ne.s. En effet, « (...) le citoyen typique, dès qu'il se mêle de politique, régresse à un niveau inférieur de rendement mental. Il discute et analyse les faits avec une naïveté qu'il qualifierait sans hésiter de puérile si une dialectique analogue lui était opposée dans la sphère de ses intérêts réels. Il redevient un primitif »².

L'argument de l'incompétence est très souvent complété par l'argument libéral. Les sociétés modernes posent comme principe suprême le respect de la liberté de chacun.e de poursuivre ce qu'il.elle estime être ses intérêts privés. La plupart des individus ne s'intéressent que très peu à la politique : ils sont plus soucieux de leur famille, de leurs affaires, de leurs loisirs, etc. C'est légitime. S'il faut assurer une participation du.de la citoyen.ne à la vie publique, ce n'est que pour lui permettre de défendre la poursuite de

² SCHUMPETER J.A., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, ch. 21.



ses intérêts privés contre ceux qui voudraient l'en empêcher. La démocratie n'est qu'un moyen de protection (à côté de l'État de droit). Et la politique est une affaire de professionnel.le.s, qu'il faut bien entendu contrôler mais auxquels il ne faut pas se substituer.

C'est à une telle dissociation des rôles entre les citoyen.ne.s et les hommes.femmes politiques que s'opposent les défenseur.e.s de la démocratie participative. Avant d'essayer de comprendre la nature de ce supplément d'âme, je voudrais m'arrêter quelques instants sur la place de la participation politique dans la démocratie représentative (DR). Car elle n'est, en fait comme en droit, pas aussi minimale que ne le prétendent les tenant.e.s de la conception minimaliste.

Les travaux de référence récents sur la démocratie représentative sont les ouvrages de Bernard Manin et de Nadia Urbinati³. La conclusion que l'on peut en tirer est que, tant dans son principe que dans la pratique, la démocratie représentative n'est pas une forme aussi minimaliste de démocratie que le prétendait Schumpeter. Elle laisse potentiellement une place importante à la participation.

Tout d'abord, la démocratie représentative ne réduit pas le vote à un simple acte de sélection comparable à celui qu'opère un.e consommateur.rice lorsqu'il.elle achète un produit. L'acte même de voter ne manifeste pas simplement l'expression subjective d'une préférence. Il s'inscrit dans un contexte institutionnel et culturel qui lui donne un sens collectif et public. Les travaux d'historiens et de sociologues du politique ont ainsi montré que l'instauration du suffrage universel au tournant du XX^e siècle fut un formidable vecteur non seulement de contrôle du pouvoir politique mais aussi de socialisation politique des masses, d'éducation citoyenne, amenant un nombre croissant de citoyens.ne.s à prendre part à la vie publique, à se reconnaître mutuellement comme citoyen.ne.s, et à acquérir, en se fédérant, un pouvoir politique réel même lorsque le vote n'est pas obligatoire. Le

simple fait qu'une part significative des citoyen.ne.s continue à participer aux scrutins suggère que, pour eux.elles, le vote n'est pas réduit à un acte purement privé. Il faut de plus souligner le caractère inclusif et égalitaire de la participation électorale : là où règne le suffrage universel aucune forme de participation politique n'est aussi pratiquée et socialement diffusée que le vote.

De plus, la démocratie représentative ne réduit pas la participation du.de la citoyen.ne à l'acte de voter. Il faut pour cela reprendre les quatre principes par lesquels B. Manin⁴ caractérise le gouvernement représentatif :

1. Les gouvernant.e.s sont désignés par élection à intervalles réguliers.
2. Les gouvernant.e.s conservent, dans leurs décisions, une certaine indépendance vis-à-vis des volontés des électeur.rice.s.
3. Les gouverné.e.s peuvent exprimer leurs opinions et leurs volontés politiques sans que celles-ci soient soumises au contrôle des gouvernant.e.s.
4. Les décisions publiques sont soumises à l'épreuve de la discussion.

Bien sûr, l'élection génère une distance et une différence de rôle entre représentant.e.s et représenté.e.s. Toutefois, cette distance permet également d'assurer l'autonomie et la légitimité d'une activité politique située hors du cadre institué. C'est précisément parce que les citoyen.ne.s ne sont pas directement associé.e.s à toutes les décisions prises par les autorités, qu'ils.elles ont le pouvoir de s'associer indépendamment de celles-ci au sein de la société civile, de débattre librement dans l'espace public, de protester, de contester les décisions et les projets du gouvernement, de formuler des alternatives. En faisant cela, les citoyen.ne.s ne régressent pas, comme le croyait J. Schumpeter, à un « niveau inférieur de rendement mental » : ils.elles participent à la vie publique dans un cadre représentatif sur le mode de ce que Rosanvallon appelle « la contre démocratie »⁵. Exemples de pratiques

³ URBINATI Nadia, *Representative Democracy: Principles and Genealogy*, University of Chicago Press, 2006.

⁴ MANIN Bernard, *Les principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996 (réédition 2012).

⁵ ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.

« contre démocratiques » : la surveillance des gouvernant.e.s par des organismes indépendants, des observatoires, etc. et bien sûr par les organisations de la société civile, la possibilité de contester devant une juridiction constitutionnelle une décision politique.

La démocratie représentative laisse donc une place à la participation du.de la citoyen.ne au-delà même de la participation électorale. Mais cette place n'est pas suffisante. C'est en tout cas ce que mettent aujourd'hui en avant les promoteur.rice.s d'une démocratie plus participative. Selon ces dernier.ère.s, pour qu'un régime politique soit démocratique :

- il ne suffit pas de donner aux citoyen.ne.s le pouvoir de désigner des représentant.e.s ;
- il ne suffit pas de leur donner le pouvoir d'agir sur eux.elles, de faire pression, de les surveiller, de les contrôler, etc. ;
- il ne suffit pas de leur donner le pouvoir d'approuver les décisions par référendum ;
- il faut aussi donner aux citoyen.ne.s la possibilité et le pouvoir de *prendre part à une construction de la décision politique*.

Encore faut-il préciser la nature et l'objet de ce pouvoir de co-construction. Sur ce point, je voudrais présenter, de manière idéal-typique, deux versions de la défense contemporaine de la démocratie participative : la version populiste et la version délibérative.

La démocratie participative : la version populiste

Ce n'est pas ici le lieu de mener une analyse approfondie de cette notion tant invoquée de nos jours : le populisme⁶. Mais fondamentalement, le populisme, comme doctrine politique (plutôt que comme attitude), en appelle à (re)donner le pouvoir au peuple. En ce sens, il se présente

6 Sur ce point, voir les travaux récents de Jan-Werner MÜLLER, *Qu'est-ce que le populisme ?* traduit de l'allemand par F. Joly, Paris, Premier parallèle, 2016, 200 p. et de Pierre ROSANVALLON, « Penser le populisme », *La vie des idées*, (en ligne) www.laviedesidees.fr/Penser-le-populisme.html (consulté le 21 septembre 2018).

comme un appel à plus de démocratie contre les dérives élitistes de la démocratie représentative. On pourrait résumer la vision populiste de la démocratie comme suit :

- Les citoyen.ne.s savent spontanément et naturellement ce qui est bon pour eux.elles ;
- Ces préférences des citoyen.ne.s sont concordantes au sein d'un même peuple ;
- Les institutions politiques et les hommes/femmes politiques ne devraient être que des courroies de transmission qui assurent la traduction des préférences des citoyen.ne.s en décisions politiques et en normes juridiques contraignantes ;
- Les institutions actuelles de la démocratie représentative n'assurent plus/pas cette fonction : elles conduisent à une confiscation du pouvoir de décision par des élites politiques, expert.e.s, partis... qui les mettent au service de leurs propres intérêts ;
- Il faut inventer de nouvelles institutions, de nouvelles pratiques politiques qui soient plus "à l'écoute" des préférences des citoyen.ne.s et qui contraignent les élites politiques, expert.e.s, etc. à les respecter.

Le populisme repose ainsi sur une fétichisation du bon sens et de la volonté populaires. On peut lui objecter que les préférences des citoyen.ne.s ne sont pas toujours claires et cohérentes ; directement traduisibles en décisions/politiques publiques ; convergentes ou directement conciliables entre elles et respectables : elles peuvent être mal informées et/ou injustes. Cela implique que les institutions et les pratiques politiques ne sont pas des "courroies de transmission" de la volonté politique (le vote) ; elles peuvent contribuer à la construction de l'intérêt public. Celui-ci n'est pas un donné, il est construit. On ne peut en effet supposer que les intérêts et les opinions des citoyen.ne.s convergent spontanément. Ils sont divers et parfois antagonistes : entre locataires et propriétaires, entre habitant.e.s des centres urbains et ruraux, entre jeunes et vieux.vieilles, entre célibataires sans enfants et familles avec enfants... Ces intérêts ne s'harmonisent pas spontanément sous l'effet de quelque « main invisible ». Sans institutions



politiques, il serait impossible de construire du commun. Encore faut-il qu'elles y soient aptes. Cela nous amène à nous tourner vers une autre version de la démocratie participative : la version délibérative.

La version délibérative de la démocratie participative : ajouter un impératif de délibération inclusive à la démocratie représentative

Pour cerner le « supplément d'âme » participatif dont aurait besoin la démocratie représentative, il est intéressant de se tourner vers les réflexions philosophiques contemporaines sur la légitimité démocratique et singulièrement vers les théories de la démocratie délibérative.

L'idée principale est la suivante : pour qu'une société soit démocratique, il est essentiel de donner aux citoyen.ne.s la possibilité prendre part à une construction coopérative de la décision politique par la discussion et la délibération publiques.

Ce qui est mis en avant c'est un impératif de **délibération inclusive**. Comme le souligne Bernard Manin, cet impératif implique une reformulation du sens de la légitimité démocratique. La question essentielle pour savoir si une décision est démocratique n'est pas d'abord de savoir qui a formellement pris cette décision et si cette décision respecte les préférences de la majorité ou de la totalité des citoyen.ne.s, mais comment, par quels processus, cette décision s'est construite et a été adoptée. « *La décision politique légitime n'est pas la volonté de tous, mais celle qui résulte de la délibération de tous ; c'est le processus de formation des volontés qui confère sa légitimité au résultat, non les volontés déjà formées* »⁷.

Il faut bien saisir ce qui fait l'originalité de cette perspective qui associe étroitement deux exigences : une exigence de délibération et une exigence d'inclusion.

Une exigence de délibération

Les décisions publiques ne peuvent être simplement le résultat de mécanismes d'agrégation des préférences ou des opinions. Elles ne peuvent être simplement la résultante de marchandages entre des agents qui ne poursuivent que la maximisation de leur intérêt particulier. Les décisions politiques doivent être prises à l'issue de processus qui ont permis de confronter et de mettre à l'épreuve la valeur des opinions sur la bonne décision à prendre, sur la solution à apporter, la valeur des raisons qui les fondent. Comme le soulignait le philosophe John Dewey, la démocratie doit reposer sur des pratiques de résolution collective et coopérative des problèmes publics. La question de savoir ce qui est public ou pas étant elle-même l'objet de délibération.

Mais les théoricien.ne.s de la délibération ne se limitent pas à dire qu'il faut débattre et délibérer avant de prendre une décision politique, de voter une loi. Cela, les théories classiques du parlementarisme (J.S. Mill, J.E. Sieyès) l'avaient déjà affirmé. Mais elles réservaient la délibération au Parlement, donc aux représentant.e.s en Chambre, considérant que les citoyen.ne.s n'avaient ni le temps, ni les capacités, ni l'intérêt à débattre des affaires publiques. Ce qui distingue les théories de la délibération des théories classiques du parlementarisme, c'est l'exigence d'inclusion qu'elles associent à la délibération.

Une exigence d'inclusion

Il s'agit de faire en sorte que chaque citoyen.ne, chaque personne affectée par une décision ou par un problème public puisse être associé à la délibération publique sur le sujet. Cela ne suppose pas que les citoyen.ne.s soient rassemblé.e.s en permanence pour débattre. Cela ne suppose pas non plus qu'ils.elles aient toujours le dernier mot dans la décision. Mais cela demande que des pratiques publiques informelles et formelles de confrontation des opinions soient ouvertes à tous et toutes, et qu'elles soient déterminantes pour la prise de décision.

Il n'y a pas une voie royale vers un régime de délibération inclusive, mais plutôt une multipli-

⁷ MANIN Bernard, « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie de la démocratie délibérative politique », *Le débat*, vol. 33, 1985, p. 83.

cit  de voies et moyens adapt s aux contextes et aux diff rents niveaux de la d cision publique.

Il faut bien prendre la mesure du d placement de perspective que proposent les th ories de la d lib ration. Il s'agit d'amener la r flexion sur la d mocratie   rompre avec un double f tichisme - pour reprendre un vocabulaire marxien : le f tichisme du peuple et le f tichisme des institutions.

Le f tichisme (de la volont ) du peuple se manifeste dans des conceptions de la d mocratie qui supposent que le peuple est spontan ment dot  d'une volont  unanime qui devrait s'exprimer souverainement et se traduire dans des d cisions politiques et dans des normes juridiques qui respectent au mieux cette volont .

Le f tichisme des institutions se manifeste dans des conceptions qui posent que certaines institutions seraient par leur nature m me les courroies de transmission de cette souverainet  populaire. Souvent, le Parlement  lu au suffrage universel ou le r f rendum sont pr sent s comme les deux institutions au travers desquelles la volont  g n rale peut s'exprimer.

Le f tichisme du peuple et celui des institutions caract risent le populisme. Contre cette position, la th orie de la d mocratie d lib rative renonce   faire du peuple ou d'une institution quelconque une hypostase de la d mocratie. La d mocratie doit plut t  tre comprise comme une mani re de faire soci t , de r soudre des probl mes collectifs et de prendre des d cisions qui peut se modaliser de mani res tr s diverses selon les contextes, du niveau local au niveau global, du champ socio- conomique au champ politique en passant par celui de l' ducation ou de la culture.

Cette red finition processuelle de la d mocratie appelle une red finition processuelle de la citoyennet .  tre citoyen.ne ne se d finit pas par l'appartenance   un peuple,   une nation. La citoyennet  ne se r duit pas non plus   un statut juridique conf rant des droits et des obligations. La citoyennet  se d finit avant tout par une pratique, cette pratique qui permet   un individu de prendre part   la d lib ration publique sur les questions et les d cisions qui l'affectent.

Pourquoi une d lib ration inclusive ?

Plusieurs arguments ont  t  invoqu s en faveur de l'imp ratif de d lib ration inclusive. Je mentionnerai les deux raisons qui me paraissent les plus fondamentales. Elles sont importantes   saisir si l'on veut comprendre les objectifs que l'on peut assigner aux nouveaux dispositifs participatifs qui peu ou prou s'en r clament.

La vertu  pist mique

La premi re raison invoqu e en faveur de la d lib ration inclusive est de nature  pist mique. En soumettant les diff rents intervenant.e.s des processus de d cision publique   des contraintes argumentatives et discursives et en impliquant les citoyen.ne.s et les personnes affect es dans la d lib ration publique, on devrait pouvoir  laborer des d cisions meilleures, mieux inform es, mieux raisonn es, plus objectives et impartiales. La d lib ration inclusive g n re de l'intelligence collective⁸. Des travaux en psychologie sociale ont ainsi montr  que les qualit s  pist miques d'une d cision sont moins d pendantes de la comp tence des expert.e.s que du degr  de diversit  de perspectives des acteur.rice.s qui y sont associ s. Plus un panel est divers dans sa composition, meilleures sont les d cisions qui en sortent, pour autant que cette diversit  soit m di e par une confrontation des points de vue et des arguments. Ceci justifie l'importance de l'int gration des citoyen.ne.s ordinaires et plus largement des personnes affect es dans la d lib ration publique. Leurs perspectives, celles de destinataires et d'usager. re.s des d cisions, offrent des ressources cognitives qui ne peuvent  tre apport es par d'autres acteurs, fussent-ils des repr sentant.e.s  lu.e.s.

Si la vertu des dispositifs participatifs est avant tout  pist mique, cela implique qu'ils doivent  tre configur s et organis s de mani re   maximiser cette vertu. Il faut veiller   ce que les informations et les raisons des uns et des autres circulent,   ce que les  changes ob issent   la logique de l'argumentation,   ce que chacun.e

⁸ Voir LANDEMORE H l ne, « La raison d mocratique : les m canismes de l'intelligence collective en politique », *Raison Publique*, 12, Mai 2010.



puisse s'exprimer et être entendue, à ce que les biais cognitifs soient réduits, etc. Conçus en vue de cette visée épistémique, les dispositifs participatifs obéissent à une logique différente des dispositifs ayant à prendre en charge des décisions et à en rendre compte (une conférence de citoyen.ne.s n'est pas un collège communal). Ils obéissent encore à une autre logique que celle qui préside à la négociation ou à la concertation entre des acteur.rice.s organisé.e.s. Il importerait donc de mieux penser l'articulation entre ces différentes composantes de la gouvernance que sont la délibération, la négociation et la prise de décision. Ce serait un trop vaste programme pour cette intervention.

La vertu socialisatrice

Mais je voudrais plutôt mentionner une seconde raison en faveur de la délibération inclusive. Elle est un vecteur indispensable à la constitution d'une identité de citoyen.ne et d'un public de citoyen.ne.s. Je ferai l'hypothèse que la qualité de vie d'une société démocratique ne dépend pas seulement de ses institutions mais aussi du type de relations que les citoyen.ne.s nouent les un.e.s à l'égard des autres et des dispositions, de l'attitude qu'ils développent à l'égard du bien public. Or les aptitudes et l'identité citoyennes ne se développent pas seulement à l'école, même dans un cours de philosophie et citoyen-neté dédié à cet objectif. Elle est aussi fonction de la forme que prennent les relations sociales et les processus sociaux au sein même des institutions. Comme le soulignait le philosophe John Dewey, démocratie et éducation se présupposent mutuellement : la démocratie présuppose un public éduqué, que par ses pratiques, elle doit contribuer à former. De ce point de vue, l'inclusion de chaque citoyen.ne dans des processus de délibération publique est essentielle.

D'abord, parce que l'inclusion dans la délibération publique développe les capacités à former un jugement public sur les questions politiques. Si la théorie de la démocratie délibérative valorise le point de vue du.de la citoyen.ne ordinaire, ce n'est pas parce qu'elle présupposerait, comme le font les populistes, que les opinions spontanées du.de la citoyen.ne sont intrinsè-

quement porteuses d'une vérité, de la vérité, que tendraient à négliger les professionnel.le.s de la politique et autres expert.e.s. Sur beaucoup de questions, les avis des citoyen.ne.s sont souvent contradictoires, incohérents, mal informés, incertains etc. Une société démocratique ne peut s'en satisfaire : elle doit au contraire viser à ce que le point de vue des citoyen.ne.s, les jugements qu'ils.elles posent soient informés, raisonnés et réfléchis. La participation à des processus de délibération publique peut y contribuer. On aurait donc tort de considérer, comme on le fait parfois, les nouveaux dispositifs participatifs comme des dispositifs consultatifs qui viseraient à ce que les acteur.rice.s politiques se mettent à l'écoute des citoyen.ne.s pour entendre leurs revendications spontanées et les intégrer à la prise de décision publique. Ces dispositifs sont tout autant des lieux et des vecteurs par lesquels peuvent se confronter à des opinions différentes, à des arguments nouveaux et à des informations nouvelles émanant d'autres acteur.rice.s, qu'il s'agisse d'autres citoyen.ne.s ou d'acteur.rice.s institué.e.s ou organisé.e.s. Ce sont aussi des lieux où le.la citoyen.ne peut prendre la mesure d'une nécessaire division des rôles dans l'espace politique, du fait que la responsabilité qu'il.elle a comme citoyen.ne est distincte de celle de l'homme/femme politique ou de l'expert.e. Les instances participatives sont des écoles du jugement public.

Mais il y a plus. La participation du.de la citoyen.ne à des instances délibératives peut aussi contribuer à ce qu'il.elle se construise une identité de citoyen.ne. Elle peut modeler ou remodeler sa subjectivité de sorte qu'il y intègre la prise en compte du bien public⁹. En ce sens, la participation à la délibération est un vecteur non seulement d'une formation du jugement mais d'une éducation à l'esprit public.

Le niveau local, celui de la commune ou du quartier, est certainement celui où pourrait probablement s'éprouver et se générer cet effet formatif et éducatif de la participation à des instances de délibération. On rejoint ici ce que

⁹ VITIELLO Audric, « L'exercice de la citoyenneté. Délibération, participation et éducation démocratiques », *Participations*, vol. 5, no 1, 2013, p. 207.

Carole Pateman écrivait en 1970 à propos de la démocratie participative à savoir que « *la principale fonction de la participation dans la théorie de la démocratie participative est éducative, éducative au sens le plus large du terme, incluant à la fois un aspect psychologique et un exercice des compétences démocratiques* »¹⁰.

Comment mettre en place de la délibération inclusive ?

Le cas des mini-publics

La mise en place de lieux de délibération inclusive, donc de lieux participatifs, au sein de l'espace politique est une préoccupation qui semble agiter un certain nombre d'acteur.rice.s depuis deux ou trois décennies. On observe beaucoup d'essais d'innovation institutionnelle en la matière. Je ne peux les évoquer ici de manière systématique. Je voudrais simplement prendre un exemple qui semble rencontrer un certain succès : celui des mini-publics.

En 2011 et 2012 s'est tenu, à Bruxelles, un sommet citoyen : le « G1000 »¹¹. Plusieurs centaines de citoyen.ne.s, tiré.e.s au sort, ont débattu de grands enjeux de sociétés et se sont prononcé.e.s sur des recommandations. Celles-ci ont servi ensuite de base au travail d'un panel de 32 citoyen.ne.s chargé de formuler des propositions politiques concrètes. L'expérience du G1000, à l'initiative de quelques intellectuel.le.s et acteur.rice.s de la société civile, s'inscrit dans une tendance qui, un peu partout dans le monde, a pris une ampleur croissante au cours des dernières années. Du Canada à l'Australie, en passant par la France, le Danemark, l'Islande et même la Chine, on assiste à une efflorescence de dispositifs qui impliquent un panel de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort dans une procédure de consultation ou même de décision publique : qu'il s'agisse de légiférer sur le système électoral, de réviser une constitution, d'orienter les politiques environne-

mentales ou les choix technologiques. Les spécialistes ont pris l'habitude de les rassembler ce type d'expérience sous la notion de « mini-publics ».

Pour d'aucun.e.s, ces « mini-publics » traduisent un renouveau participatif indispensable pour relever le défi de la crise de la démocratie représentative. Les citoyen.ne.s ayant de moins en moins confiance non seulement dans les élu.e.s, mais dans les élections elles-mêmes, il faudrait leur donner l'occasion de participer plus activement et plus directement à la décision publique. Et les mini-publics proposeraient une voie originale de revitalisation de la participation. Plutôt que de consulter l'ensemble du *demos* (ou de solliciter son approbation), comme c'est le cas dans un référendum, les mini-publics réunissent un échantillon restreint de celui-ci et donnent l'occasion aux participant.e.s de débattre avant de se prononcer. Ce débat préalable - entre les participant.e.s mais aussi entre ceux-ci et des expert.e.s, des acteur.rice.s sociaux.ales, politiques et économiques - est ce qui distingue le mini-public d'un banal sondage d'opinion mais aussi de formes de consultations plus convenues. L'objectif n'est pas d'enregistrer et d'agrèger des préférences ou des doléances mais de construire collectivement une position par l'échange d'opinions et d'arguments entre des citoyen.ne.s ordinaires. C'est la raison pour laquelle les promoteur.rice.s de ces initiatives se réclament de l'idéal de la démocratie délibérative : une décision publique ne doit pas simplement être le reflet des opinions ou préférences de la majorité, elle suppose avant tout que les opinions et décisions soient élaborées de manière raisonnée par la confrontation des arguments entre ceux et celles qui sont concerné.e.s.

Le bénéfice des mini-publics pour la démocratie serait donc double (au moins). D'une part, ils permettraient d'intégrer une grande diversité de points de vue et d'informations, en particulier celles émanant de groupes marginalisés, traditionnellement peu pris en compte par les partis politiques ou même par les associations ayant pignon sur rue. D'autre part, ils assureraient une formation mieux raisonnée, délibérative de la décision publique, car elle ne serait pas soumise

¹⁰ PATEMAN Carole, *Participation and democratic theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970, p. 42 ; BARBER Benjamin, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997 (1984), p. 178 ; SINTOMER Yves, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, La Découverte, coll. Poches, 2011.

¹¹ Voir <http://www.g1000.org/fr/>



aux rhétoriques électoralistes et aux marchandages qui émaillent la démocratie électorale. Bien évidemment, ces vertus demeurent hypothétiques tant que l'on n'a pas précisé quelles seraient les compétences de mini-publics s'ils étaient institutionnalisés (ce que le Grooo n'était pas). Certain.e.s vont même jusqu'à proposer qu'une des assemblées parlementaires de nos systèmes représentatifs soit constitué sur base d'un tirage au sort.

Ce n'est pas le lieu d'examiner ici, par le détail, ce genre de propositions. Je voudrais plutôt attirer l'attention sur quelques risques qu'il y aurait, en dépit des bénéfices évoqués, à jouer les mini-publics « contre les élections ». Je voudrais montrer que l'expérience des mini-publics est traversée par des tensions inévitables. Il s'agit bien de tensions inévitables - ce que les philosophes appellent « dialectique ». Mon objectif n'est donc pas de rejeter ces initiatives, mais d'explicitier les points de tension et donc les points d'attention dans la conception de dispositifs participatifs. Je relèverai ainsi quatre points d'attention.

Quatre défis aux dispositifs de démocratie participative (version délibérative)

1. Le pouvoir instituant et la dialectique de l'autonomie

Les concepteur.rice.s des mini-publics sont particulièrement soucieux.ses d'assurer une représentativité sociologique du panel, une qualité de la délibération, dument informée et raisonnée, ainsi qu'une implication égale des participant.e.s. Cela requiert une organisation minutieuse et une régulation très approfondie des opérations : sélection de l'échantillon, formulation des enjeux traités, choix des expert.e.s et des acteur.rice.s invité.e.s, configuration des discussions, tâches des animateur.rice.s, distribution des temps de parole, procédures de vote... Cette régulation forte contraste avec le caractère anarchique des débats dans l'espace public ou même dans l'espace parlementaire. Elle apparaît certes nécessaire pour assurer la participation à une délibération de qualité. Mais c'est au prix

d'un pouvoir important concédé aux concepteur.rice.s du dispositif et d'une dépossession des participant.e.s du pouvoir d'auto-organisation de leurs échanges.

Cette difficulté révèle une dialectique qui est de fait inhérente à tout processus démocratique - ainsi qu'à tout processus éducatif. La production de décisions autonomes et de citoyen.ne.s autonomes par la délibération inclusive passe par une institutionnalisation de procédures et de pratiques qui s'imposent à ceux-là même qu'il s'agit de rendre autonomes. Pas de mise en autonomie sans reconnaissance d'une hétéronomie instituée. Cela implique une attention aux acteur.rice.s et aux processus par lesquels les dispositifs participatifs sont institués.

2. La fragmentation des enjeux politiques et la construction d'un espace politique commun

Les mini-publics ne sont pas, jusqu'à présent, des institutions permanentes. Et la participation d'un.e citoyen.ne ne peut y être que ponctuelle. À défaut, il deviendrait un.e « professionnel.le de la politique », ce que l'on cherche précisément à éviter. Dans la mesure où le mini-public se focalise sur un seul enjeu ponctuel, cela pourrait conduire à une fragmentation des enjeux politiques. Un gouvernement ou un parlement élu inscrivent leur action dans la durée, au moins une législature, et doivent rendre compte de la continuité de leur action dans cette durée, notamment des priorités qu'ils ont choisies. Un mini-public n'est pas tenu à cette obligation : il se focalise sur l'enjeu qui lui est adressé, sans considérer d'autres enjeux et leur priorité relative. Ceci génère un risque de fragmentation de la vie publique et induit une vision du politique comme résolution successive de problèmes plutôt que comme construction collective de la vie commune.

Il faut donc être attentif à ce que les dispositifs participatifs soient articulés aux institutions et aux associations qui ont en charge la construction de la vie commune et de la confiance sociale sur laquelle celle-ci devrait reposer. On présente assez souvent les dispositifs participatifs comme des moyens qui permettraient de rapprocher les citoyen.ne.s des

responsables politiques et de la vie politique. Cela ne va pas de soi : ils pourraient tout aussi bien renforcer la défiance, creuser le fossé, alimenter le rejet de la politique surtout si on joue, comme le font certains, la démocratie participative contre la démocratie électorale. Il ne suffit donc pas d'inventer des dispositifs participatifs, mini-publics ou autres. Il faut les inscrire dans l'espace du politique, dans ce que Pierre Rosanvallon appelle « une démocratie d'interaction ».

3. La déconnexion par rapport aux logiques sociales et l'empowerment

Les mini-publics rassemblent des individus en vue de délibérer. Ces individus sont désignés par le hasard. Dans certains cas, on veille à ce que certaines catégories sociales soient bien représentées, en particulier les plus défavorisées. Mais la représentation ainsi organisée est purement statistique. Elle est découplée de la représentation qui est assurée par des organisations qui ont vocation à défendre les intérêts d'un groupe social dans un contexte qui peut être conflictuel (syndicats, associations). Cela implique que la conflictualité des rapports sociaux et le fait que certains groupes soient dominants, et d'autres dominés, ne sont pas comme tels intégrés dans les procédures de mini-publics. Dans le meilleur des cas, ceux-ci peuvent s'efforcer de rectifier les disparités entre participant.e.s dans la discussion, mais ils n'intègrent pas les inégalités qui se situent en amont de celle-ci.

Ceci constitue un vrai défi qui risque d'être occulté par une confusion relative au souci d'inclure le.la citoyen.ne dans l'espace politique. Ce souci manifeste deux exigences que l'on risque de confondre. La première est d'inscrire (ou de réinscrire) le.la « citoyen.ne ordinaire » dans un rapport positif à la politique et aux acteur.rice.s de la vie publique. Cette préoccupation est très souvent mise en avant. Mais elle ne devrait pas en occulter une autre : celle de s'attaquer aux inégalités sociales et culturelles qui affectent la motivation et la capacité à participer des citoyen.ne.s. Il ne s'agit pas seulement de rapprocher les citoyen.ne.s des hommes et femmes politiques (en rééquilibrant les pouvoirs entre elles/eux). Il s'agit aussi et surtout d'égaliser les conditions

d'exercice de la participation entre les citoyen.ne.s sous les formes exigeantes de la délibération. Cela suppose que l'on mette les plus vulnérables d'entre eux en position de participer. C'est le défi de *l'empowerment* qui est ici en jeu. Il n'est pas certain que des dispositifs participatifs de type mini-publics soient les plus appropriés pour résorber les inégalités sociales. Pour encourager et mettre les plus vulnérables en position de délibérer à armes égales, il faudrait probablement passer par des dispositifs délibératifs ciblés sur eux.

4. Du mini-public au grand public le défi de la démocratie de masse

La discussion au sein d'un mini-public viserait, selon ses promoteur.rice.s, à produire une opinion que l'on pourrait considérer comme identique à - ou proche de - celle que développerait le grand public s'il pouvait délibérer. Mais celle-ci ne coïncide pas pour autant avec l'opinion ou les opinions auxquelles adhère effectivement le grand public. Au Canada, dans les années 2000, deux assemblées de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort ont préparé minutieusement et adopté presque unanimement des projets de réformes du système électoral. Dans les deux cas, le projet, soumis à référendum, a été repoussé par les citoyen.ne.s. L'opinion « raisonnée » du mini-public a été désavouée par le grand public via le scrutin.

Ceci montre que, même si on les considère comme des dispositifs participatifs, les mini-publics relèvent davantage d'une logique représentative, quoique non élective, que de la démocratie directe. Ils soulèvent en effet la question de savoir au nom de quoi un petit nombre peut prétendre à s'exprimer, et éventuellement à décider, pour l'ensemble du *dèmos*. Les défenseur.e.s des mini-publics répondront que le *dèmos* est *de facto* inclus par le biais du tirage au sort. Ceci n'est qu'à moitié vrai puisque seul.e.s quelques citoyen.ne.s ont l'opportunité de prendre part à un mini-public.

Dans la cité athénienne, au Ve s. av JC, le tirage au sort, utilisé massivement pour la désignation des mandats aux charges publiques, avait une réelle force inclusive. En raison de la taille de la population, du nombre important de mandats, des limites à leur durée et à leur renouvellement,



un citoyen avait une chance très élevée (plus d'une sur deux) d'exercer un jour un mandat public. C'est pour cette raison que, selon Aristote, Athènes était une démocratie : l'égalité politique s'y trouvait garantie par le fait que chacun était tour à tour gouvernant et gouverné. Cette dynamique inclusive est absente du tirage au sort, tel que pratiqué aujourd'hui dans les mini-publics. Le pouvoir dont dispose le participant.e est peu important et surtout la probabilité pour un.e citoyen.ne d'y participer est très faible.

En dépit de vertus évidentes, les mini-publics ne semblent donc pas suffisants ni même des plus appropriés pour répondre à ce qui est, somme toute, le défi le plus important de nos démocraties de masse : celui de l'inclusion du plus grand nombre de citoyen.ne.s dans la délibération publique. L'instauration du suffrage universel visait à impliquer tou.te.s les citoyen.ne.s dans le processus de la décision politique. Ses promoteur.rice.s se sont longtemps heurté.e.s à l'objection selon laquelle la grande masse était incompétente pour gouverner et même pour choisir les gouvernant.e.s. Des travaux, comme ceux de Habermas, nous ont montré que l'irrationalité du jugement politique n'est pas liée à la position socio-économique que l'on occupe ni au même à un (faible) niveau de scolarisation mais à des facteurs structurels qui obèrent le débat public ou en excluent certains groupes sociaux. L'ambition inclusive d'une démocratie de masse doit être d'associer les citoyen.ne.s, tous les citoyens, dans des délibérations publiques : celles-ci ne peuvent être l'apanage ni des expert.e.s, ni des élu.e.s, ni même de citoyen.ne.s ordinaires volontaires pour prendre part à des mini-publics. Une délibération démocratique vraiment inclusive suppose en effet que l'échange et la mise à l'épreuve des raisons déterminent la formation de l'opinion au sein du grand public, c'est-à-dire de chaque citoyen.ne au moins lorsque celui et celle-ci est amené à se prononcer sur les grands enjeux lors des élections ou de référendums. Si les défenseur.e.s de la démocratie délibérative ne prennent pas au sérieux ce défi de la démocratie de masse, s'ils se contentent de compléter la démocratie électorale par des dispositifs de mini-publics qui ne touchent qu'une part très

faible et déjà politisée de la population, on court le risque d'une schizophrénie démocratique, d'une démocratie écartelée entre une opinion produite par une délibération policée dans des enceintes pluralistes auxquelles participent un public restreint et les opinions d'une grande masse de la population qui demeureraient conditionnées par la rhétorique électorale des partis ou les messages produits par de grands groupes commerciaux ou d'autres acteurs influents sur le web.

Cette scission entre deux formes d'opinions publiques représente un risque majeur que la fascination actuelle pour les mini-publics et pour le tirage au sort ne devrait pas occulter. La promesse d'une démocratie dans des sociétés de masse pourra se renouveler et être honorée non pas par un renoncement aux institutions représentatives fondées sur l'élection au profit de mini-publics, mais par un renouvellement de celles-ci étroitement associé au développement de nouvelles pratiques démocratiques tout à la fois plus délibératives et plus inclusives.

Pour en savoir plus

Hervé POURTOIS, John PITSEYS,

« La démocratie participative en question », *Les analyses du CRISP*, 1^{er} novembre 2017, [En ligne] www.revuenouvelle.be/IMG/pdf/030-035_dossier_intro.pdf

Alban BOUVIER, « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales [En ligne]*, XLV-136 | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 27 août 2018.

Joëlle ZASK, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Paris, Le Bord de l'eau, 2011.

Julien TALPIN, « Qualité de la délibération », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEURAYNAUD E., FOURNIAU J.-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013 <http://www.dicopart.fr/fr/dico/qualite-de-la-deliberation>.

3 L'intercommunale, un élastique sur lequel il ne faut pas trop tirer¹

Par Frédéric BOUHON – chargé de cours de droit public à l'Université de Liège

En Région wallonne, l'intercommunale se définit comme une association qui est formée de plusieurs communes et qui a des objets déterminés d'intérêt communal². Il s'agit d'une institution que le grand public connaît relativement bien, notamment parce que c'est par la voie de structures intercommunales que de nombreux services quotidiens – tels que, parmi bien d'autres, la distribution du gaz, de l'eau ou de l'électricité, la gestion des déchets, ou la fourniture de services de télécommunication – sont rendus à la population. Ces dernières années, les intercommunales ont par ailleurs fait couler beaucoup d'encre, à la suite de faits de mauvaise gouvernance ou de scandales financiers au sein de certaines d'entre elles.

Le présent article, de même que la conférence du 2 mars 2018 dans laquelle il puise son origine, n'a pas vocation à faire le procès des intercommunales en général ou de l'une d'elles en particulier ; il vise à proposer une réflexion sur

une institution dont l'existence se justifie pleinement, mais dont la mise en œuvre conduit parfois à des abus hautement critiquables. À cet égard, l'intercommunale peut être comparée à un élastique qui offre des solutions juridiques et politiques socio-économiquement utiles dans un environnement qui, pour le reste, est caractérisé par sa rigidité. Cependant, comme tout élastique, celui dont nous allons traiter est un matériau fragile : il se déforme puis casse lorsque l'on tire trop fort dessus.

L'intercommunale, un élastique dans un environnement rigide

Dans toute démocratie se pose la question de savoir à quelle échelle il convient de gouverner. Pour chaque question susceptible d'être l'objet d'une norme juridique ou d'une décision, on peut se demander à quel niveau il convient d'organiser le processus décisionnel. À cette interrogation, il n'existe pas de réponse absolue, mais une série de choix politiques, cristallisés dans des normes juridiques, qui varient selon le lieu et l'époque. À titre d'exemple, on peut observer aujourd'hui en Belgique que les questions relatives à la justice se règlent au niveau fédéral, que celles qui portent sur l'aménagement du territoire relèvent de la compétence des Régions et que celles qui concernent l'enseignement sont du ressort des Communautés. Cela signifie, dans un contexte de démocratie indirecte, que

¹ Le présent texte ne reprend pas l'intégralité de l'exposé qui a été proposé aux participants de cette journée de formation continue, mais se limite à synthétiser une des principales réflexions qui y a été présentée. Pour ce qui concerne les données relatives à l'état des lieux des intercommunales en Région wallonne, l'auteur renvoie notamment aux travaux qu'il a menés avec d'autres, à la demande du Gouvernement wallon, en vue d'établir un cadastre des intercommunales. Le rapport publié en juillet 2017 à l'issue de ces travaux est notamment accessible par le biais du lien suivant : <http://hdl.handle.net/2268/222832>.

Voir l'article L1512-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
² Voir l'article L1512-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



les premières questions sont traitées par des institutions qui représentent l'ensemble de la population du Royaume, tandis que les autres sont soumises à d'autres institutions qui représentent chacune différentes parties de cette population. En outre, la gestion des préoccupations de nature locale³ appartient tantôt aux provinces, tantôt aux communes, qui disposent à cette fin d'une autonomie significative et dont les institutions représentent de petits segments de la population du Royaume⁴.

Il existe donc en Belgique, comme dans bien d'autres États, différents niveaux de pouvoir qui sont chargés de gérer, chacun pour ce qui les concerne, une partie des enjeux politiques. Le partage des compétences entre ces niveaux de pouvoir est principalement articulé sur les notions de fédéralisme et de décentralisation. Si l'existence d'un système multi-niveaux comme celui que nous venons de décrire offre déjà une variété de possibilités pour adapter l'échelle de la décision à la nature de la matière concernée, il n'en demeure pas moins que ce schéma est aussi caractérisé par une grande rigidité. En effet, d'une part, la répartition des compétences entre les différents niveaux est arrêtée par des normes qui, pour des raisons juridiques et politiques, sont difficiles à modifier et, d'autre part, les territoires sur lesquels opère chaque niveau de pouvoir connaissent, pour des motifs similaires, une grande stabilité dans le temps⁵. Ainsi, la compétence territoriale des communautés est fondée sur des frontières linguistiques qui ont été fixées en 1962. Quant aux limites communales, elles n'ont guère connu d'évolution depuis la grande opération de fusion des com-

munes qui a eu lieu il y a plus de quarante ans. Tout ceci implique que, lorsqu'on se pose la question de savoir à quelle échelle il convient d'organiser le processus décisionnel qui vise à régler une matière donnée, il existe certes plusieurs options possibles, mais elles s'inscrivent elles-mêmes dans un cadre qui est restreint et peu flexible.

L'intercommunale rompt précisément avec cette tendance : un des atouts majeurs de cette institution est la souplesse qu'elle offre en ce qui concerne non seulement son champ de compétence matériel, mais aussi son champ de compétence territorial⁶. Chaque intercommunale est en effet le fruit de l'initiative de plusieurs communes et peut être, dans le respect du cadre légal⁷, taillée à la mesure des besoins particuliers de ses fondateurs.

Au point de vue matériel, l'intercommunale est compétente pour un ou plusieurs objets d'intérêt communal, c'est-à-dire que, parmi les matières qui relèvent normalement de la compétence des communes, ces dernières peuvent lui confier un domaine d'activité plus ou moins large. La notion d'intérêt communal est consacrée par les articles 41 et 162 de la Constitution. Selon la Cour de cassation, elle signifie que « lorsqu'il n'y a pas de restriction établie par la loi, la commune est libre de s'occuper de tous les objets qui lui paraissent mériter son intervention (...). Les communes jouissent de tous les droits qui ne leur sont pas spécialement interdits ou qui ne sont pas incompatibles avec les lois particulières de leur organisation »⁸. Par ailleurs, « doit être considéré comme étant d'intérêt communal, l'acte ou le service public qui intéresse la collectivité des habitants d'une commune (...) »⁹. Comme le constate Alain Coenen, la Constitution établit « un canevas particulièrement souple qui permet (...) aux autorités locales - les plus proches de la population - d'appréhender puis de gérer les problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent dans la vie quotidienne des communautés

3 Ce qu'on appelle l'intérêt provincial ou l'intérêt communal, selon le cas.

4 On pourrait bien entendu ajouter à cette description le rôle que joue l'Union européenne.

5 Cette affirmation appelle de nombreuses nuances qu'on ne peut qu'effleurer ici. D'une part, on sait que l'histoire politique belge est marquée par de nombreuses réformes de l'État dont le rythme montre que la répartition des compétences est une donnée relative. D'autre part, le système fédéral belge est caractérisé par une asymétrie qui a notamment été engendrée par le transfert de l'exercice de compétences entre les entités fédérées ; ceci signifie qu'il existe dans le cadre institutionnel une certaine plasticité qui permet l'adaptation des institutions aux vœux spécifiques de certaines parties de la population et de leurs représentants.

6 On peut aussi mentionner la souplesse qui existe à l'égard de la durée de vie de l'intercommunale : selon l'article L-1523-4 du CDLD.

7 Et sous le contrôle de l'autorité de tutelle, à savoir le Gouvernement wallon.

8 Cass., 30 décembre 1841, Pas., 1842, I, p. 25.

9 Cass., 6 avril 1922, Pas., 1922, I, 236.

locales»¹⁰. Par répercussion, une intercommunale peut se voir confier une compétence - plus ou moins vaste selon la volonté de ses fondateurs - à l'intérieur des limites relativement floues de cette notion.

Le champ d'action spatial d'une intercommunale dépend lui aussi de la volonté des communes qui s'associent en son sein : s'il est indispensable que deux entités au moins soient à la base de la structure, il n'existe pas de limite supérieure et on peut constater, dans la pratique, que certaines intercommunales réunissent presque toutes les communes wallonnes, voire s'étendent à des communes d'autres régions¹¹. Rien n'interdit par ailleurs à des communes qui ne sont pas limitrophes d'instaurer une intercommunale dont la compétence s'exercerait sur un territoire discontinu.

Cette double élasticité - matérielle et territoriale - permet une flexibilité qui est d'ordinaire impossible dans le cadre institutionnel que nous avons décrit plus haut. Ainsi, à propos d'une question donnée - par exemple la distribution de l'eau courante -, il est possible d'adapter le mode et l'échelle de la décision en fonction des particularités locales et des volontés des communes. Certaines d'entre elles peuvent choisir de conserver cette compétence en leur sein et de gérer elles-mêmes cette matière sur leur territoire. D'autres peuvent préférer former une intercommunale de petite taille avec quelques communes voisines qui partagent ensemble des traits spécifiques. D'autres encore peuvent estimer qu'il est opportun d'adhérer à une structure plus large qui sera de nature à favoriser des économies d'échelle. Par ailleurs, dans les deuxième et troisième cas, on peut poser la question complémentaire de savoir si on constitue une intercommunale spécialisée dans la gestion

de l'eau ou si on confie cette matière à une structure qui gère aussi d'autres compétences.

En bref, on peut considérer qu'à côté d'autres avantages que nous ne pouvons pas discuter ici, l'intercommunale offre notamment celui de la souplesse et compense de cette façon partiellement la rigidité qui, pour le reste, caractérise la détermination de l'échelle spatiale de la décision politique.

L'intercommunale, un élastique sous une tension parfois excessive

Si le matériau élastique présente d'indéniables avantages, il est aussi caractérisé par les limites qui lui sont intrinsèques¹² : soumis à une contrainte trop forte, l'élastique commence à se déformer d'une manière irréversible, et puis se rompt. De la même façon, la souplesse du modèle intercommunal n'est pas sans bornes et certains excès conduisent à une déformation de l'institution, voire au dépassement des règles fondamentales qui encadrent son fonctionnement. On peut décomposer la réflexion sur la base des deux éléments épinglés dans la première partie de la présente contribution : la souplesse matérielle, d'une part, et la souplesse territoriale, d'autre part.

Le premier aspect nous amène à revenir sur la notion d'intérêt communal. En effet, comme nous l'avons déjà indiqué, une intercommunale peut être chargée de gérer un ou plusieurs objets d'intérêt communal. Les communes peuvent donc déléguer à une intercommunale tout, mais aussi seulement, ce qu'elles peuvent normalement faire elles-mêmes sur le fondement de cette notion. Or, cette dernière, bien que largement conçue, n'a pas une portée infinie. Elle implique par nature qu'un lien doit exister entre la gestion d'une matière et la population ou le territoire local. Par ailleurs, le législateur peut en principe déterminer que telle matière relève de l'intérêt général et, de la sorte, la retirer du domaine de l'intérêt communal. L'autonomie

¹⁰ Coenen Alain, « L'évolution du contenu et des modes de gestion de l'intérêt communal (première partie) », *Mouvement communal*, 1992, pp. 24-37, ici p. 31.

¹¹ Dans cette hypothèse, on emploie la douce expression d'« intercommunale interrégionale ». L'accord de coopération du 13 février 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux intercommunales interrégionales (*Moniteur belge*, 14 avril 2014) s'applique à ces intercommunales particulières.

¹² Dans les sciences mécaniques, on parle d'ailleurs de « limite d'élasticité ».



communale, que la Constitution belge reconnaît et protège, est donc encadrée par des limites qui évoluent au cours du temps. On peut toutefois s'interroger sur le respect de ce cadre dans la pratique. Il est ainsi apparu que certaines intercommunales ont pris en charge des matières dont on peut sérieusement douter qu'elles relèvent de l'intérêt communal, comme l'investissement dans des organes de presse ou dans des parcs éoliens étrangers. Ici, le caractère élastique de la limite peut contribuer à expliquer certains excès : une structure qui élargit progressivement son champ de compétence peut longtemps donner l'impression que son activité demeure raisonnablement dans les frontières floues de l'intérêt communal. Ce n'est qu'une analyse globale et approfondie des domaines dans lesquelles une intercommunale est active, parfois indirectement à travers des filiales ou des participations assez peu transparentes, qu'apparaît éventuellement la déformation de l'élastique, c'est-à-dire la situation abusive. Le fait que les éventuelles sociétés dans lesquelles l'intercommunale dispose de participations ne sont soumises ni aux mêmes exigences démocratiques que l'intercommunale elle-même, ni à la tutelle de la Région wallonne, tend par ailleurs à aggraver, dans certains cas, la nature des problèmes observés.

Le second élément sur lequel nous revenons est celui de la compétence territoriale, dont la souplesse peut aussi soulever des questions. Le système qui donne aux communes la possibilité de déterminer avec quelles autres entités (publiques ou privées) elles souhaitent s'associer pour former une intercommunale présente

l'avantage de respecter l'autonomie communale, mais il a aussi un inconvénient majeur : il pêche par un manque de vision d'ensemble et par le risque de comportements peu solidaires de la part des fondateurs de ces structures. Le premier défaut peut mener à la création de déséquilibres à l'échelle régionale, en raison d'un manque de prise en considération des intérêts de la population dans son intégralité. Le deuxième risque de conduire à l'isolement de certaines communes qui, notamment pour des raisons politiques ou économiques, sont tenues à l'écart d'une structure intercommunale à laquelle elles auraient souhaité être associées.

Nous avons voulu montrer que l'élasticité de la structure intercommunale est d'abord un atout dans un contexte institutionnel qui est caractérisé par une grande rigidité, parce qu'il permet de créer des entités dont les compétences territoriale et matérielle correspondent précisément aux besoins et aux aspirations locales. Cependant, la même élasticité conduit parfois à des dérives, sous la forme soit d'une extension de la compétence matérielle qui est incompatible avec la nature de l'intercommunale, soit d'une délimitation de la compétence territoriale qui se fonde en partie sur des intérêts égoïstes.

Pour en savoir plus

Frédéric PRAILLET, « Quelles formes juridiques pour un service public-citoyen local de l'énergie ? », *Renouvelle L'actualité de l'énergie durable*, 13 avril 2018 [En ligne] www.renouvelle.be/fr/debats/quelles-formes-juridiques-pour-un-service-public-citoyen-local-de-lenergie

4 À la reconquête des services publics

Comment villes et citoyen.ne.s tournent la page de la privatisation¹

Par **Satoko KISHIMOTO** | Coordinatrice du réseau Reclaiming Public Water et chercheuse au TransNational Institute (TNI)

Pourquoi des gens du monde entier partent-ils à la reconquête des services essentiels, en les retirant des mains de firmes privées pour les faire revenir dans le giron public ? Les raisons de remunicipaliser sont multiples : la volonté de mettre fin aux abus des opérateurs privés ou à des atteintes aux droits des travailleur.euse.s, le souhait de reprendre le contrôle de l'économie et des ressources locales, le désir de fournir un service abordable aux citoyen.ne.s, ou encore l'aspiration à mettre en œuvre des stratégies ambitieuses de transition énergétique, par exemple.

Il y a eu ces dernières années au moins 835 cas de (re)municipalisation² de services publics

dans le monde, impliquant plus de 1600 villes dans 45 pays. La remunicipalisation concerne aussi bien des petits villages que des métropoles, avec différents modèles de gestion et de propriété publiques et des degrés variables de participation des citoyen.ne.s et des employé.e.s. De cette diversité émerge néanmoins un tableau cohérent : il est possible de créer ou recréer des services publics efficaces, démocratiques et abordables. Les hausses de prix et la dégradation de la qualité des services ne sont pas une fatalité. De plus en plus de citoyen.ne.s et de villes tournent la page de la privatisation pour remettre les services essentiels entre les mains du public.

¹ Source des infographies : Transnational Institute

² Nous utilisons le terme « remunicipalisation » pour désigner le processus consistant à faire passer des services auparavant privés ou privatisés sous contrôle ou sous gestion publics au niveau local. Nous sommes conscients que ce terme n'est pas toujours entièrement adéquat dans la mesure où les services concernés ont parfois toujours été dans le giron du secteur privé, ou n'existaient pas en tant que tels. Dans ces cas de figure, le terme de « municipalisation » serait plus adéquat. « (Re)municipalisation » englobe les deux possibilités. Il y a également des exemples de services publics dé-privatisés au niveau national. Nous examinons ces « renationalisations » de manière séparée pour nous concentrer sur les actions locales et parce que certaines formes de renationalisation (celles qui visent à renforcer le pouvoir central ou à sauver provisoirement des firmes en faillite) sont en dehors de notre propos. Enfin, il existe de nombreux exemples de citoyen.ne.s ou d'usager.ère.s prenant directement l'initiative de reconquérir des services essentiels en les reprenant des mains d'entités commerciales pour les gérer sur une base non lucrative, au bénéfice de leur communauté. Pour nous, ces cas sont également des exemples de (re)municipalisation dans la mesure où ils obéissent aux valeurs du service public et visent des objectifs non commerciaux. La « dé-privatisation » est un terme global qui recouvre les (re)municipalisations, les

Dix histoires de (re)municipalisation

Grenoble, Briançon, Nice : champions de la remunicipalisation dans les Alpes françaises

Grenoble est l'une de ces villes qui s'est engagée avec détermination dans la remunicipalisation et la construction de services publics locaux démocratiques, en phase avec les grands enjeux environnementaux. Pionnière de la remunicipalisation de l'eau au début des années 2000, elle a mis fin à un contrat avec la multinationale de l'eau Suez entachée de corruption et a créé à la place un nouvel opérateur public fournissant une eau de meilleure qualité à moindre coût, ac-

renationalisations, et les démarches citoyennes de reconquête des services publics, dans le cadre d'une lutte contre les méfaits de la privatisation.

835 (re)municipalisations de services publics



PLUS DE 1600 VILLES DANS LE MONDE ENTIER ONT REPRIS LE CONTRÔLE DE LEURS SERVICES PUBLICS

Secteurs de (re)municipalisation

267 Eau

Pays	Nombre de cas
France	106
États-Unis	61
Espagne	27
Allemagne	17
Argentine	8
Canada	4
Hongrie	4
Italie	3
Kazakhstan	3
Afrique du Sud	3
Bolivie	2
Colombie	2
Inde	2
Indonésie	2
Mozambique	2
Turquie	2
Ukraine	2
Ouzbékistan	2
Venezuela	2
Albanie	1
Belgique	1
République centrafricaine	1
Équateur	1
Guinée	1
Liban	1
Malaisie	1
Mexique	1
Portugal	1
Russie	1
Suède	1
Tanzanie	1
Ouganda	1

31 Déchets

Pays	Nombre de cas
Allemagne	13
Royaume Uni	7
Canada	5
France	3
Espagne	2
Norvège	1

311 Énergie

Pays	Nombre de cas
Allemagne	284
États-Unis	6
Royaume Uni	5
Japon	4
Pays-Bas	3
République dominicaine	2
France	2
Argentine	1
Danemark	1
Espagne	1
Nicaragua	1
Inde	1
Lituanie	1

38 Transport

Pays	Nombre de cas
France	20
Royaume Uni	7
Autriche	3
Allemagne	2
Portugal	2
Canada	1
République tchèque	1
Inde	1
Turquie	1

Éducation

Pays	Nombre de cas
Allemagne	5
Royaume Uni	3
Inde	1
Nicaragua	1
Espagne	1

Administration locale 140

- 24 Maintenance et nettoyage
- 15 Sécurité et services d'urgence
- 19 Espaces verts
- 18 Logement
- 20 Cantines scolaires
- 10 Sports
- 9 Culture
- 8 Construction et réparations
- 4 Services funéraires
- 3 Ressources humaines
- 5 Services informatiques
- 5 Autres (vélos, alimentation)



Pays	Nombre de cas
Royaume Uni	37
Allemagne	26
France	21
Espagne	21
Autriche	13
Canada	9
Finlande	3
Norvège	4
Danemark	2
Pays-Bas	2
Arménie	1
Inde	1

Santé et social 37

- 8 Travail social
- 29 Soins de santé

Pays	Nombre de cas
Norvège	16
Suède	7
Royaume Uni	5
Espagne	4
Danemark	2
Finlande	1
Inde	1
Monténégro	1

(Re)municipalisation: créer et reconquérir les services publics locaux

Remunicipalisation

692



Municipalisation

143



Quelle forme de dé-privatisation ?

32

Décisions de remunicipaliser

445

Contrats arrivés à expiration

136

Contrats annulés unilatéralement

34

Rachats des parts des opérateurs privés

12

Retraits des opérateurs privés

Échelle du retour au public



FRANCE NOMBRE TOTAL DE CAS 152

Transport

20



Eau

106



Déchets

3



Énergie





2



Administration locale

21



-  15 cantines scolaires
-  4 espaces verts
-  1 maintenance et nettoyage
-  1 sports

Faits marquants

- Championne de la remunicipalisation de l'eau (106 cas).
- Tendance forte à la dé-privatisation des cantines (15 cas) pour favoriser une alimentation locale et saine pour les enfants.
- 20 collectivités ont repris leurs transports publics en gestion directe depuis 2000, contre seulement une dans le sens inverse.
- Grenoble, pionnière de la remunicipalisation de l'eau, cherche à reprendre la main sur le service public local de l'énergie.
- Nice a remunicipalisé plusieurs services publics clés (transport, cantines, culture et eau).

cordant une place à la participation des citoyens. La municipalité cherche aujourd'hui à remunicipaliser entièrement à terme son service local de l'énergie, y compris le chauffage collectif et l'éclairage, afin de combattre la précarité énergétique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ceci implique toutefois de racheter les parts de la multinationale de l'énergie Engie dans l'opérateur municipal, ce qui soulève des problèmes de statut des travailleurs concernés.

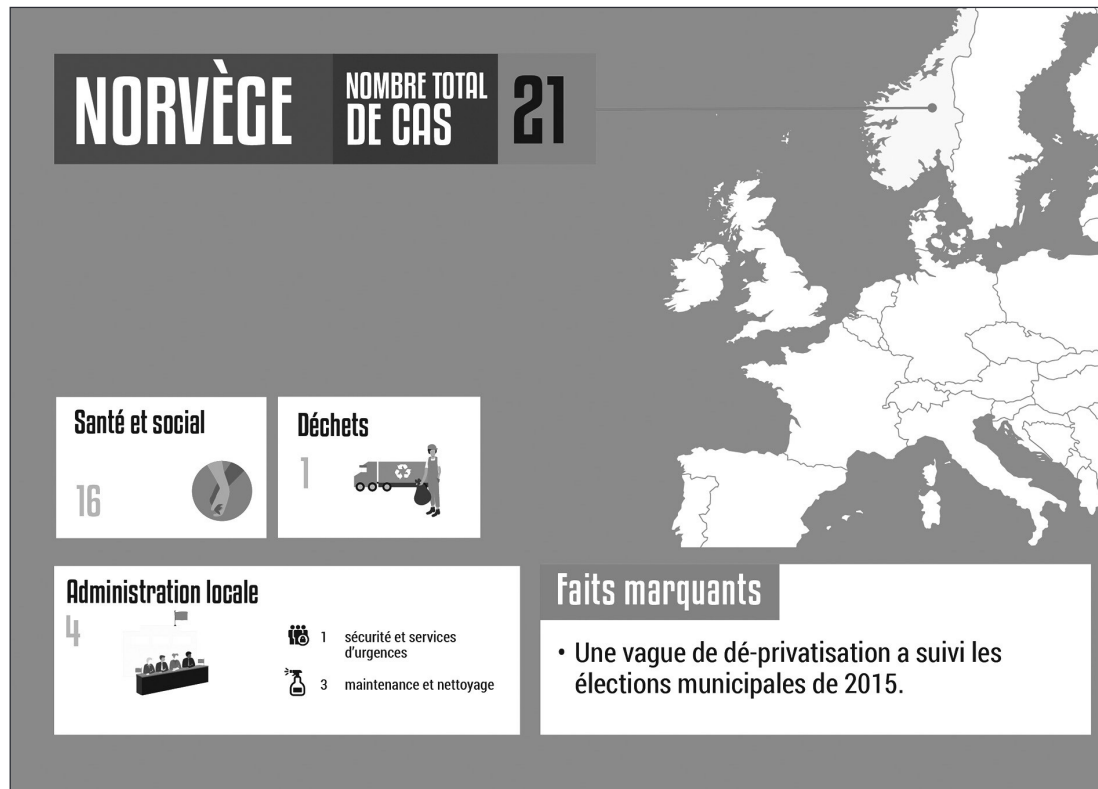
Grenoble s'est également fixé l'objectif ambitieux de proposer dans ses cantines municipales une alimentation 100% bio et locale. La ville poursuit tous ces objectifs politiques malgré un contexte de réduction drastique de ses finances, résultant des mesures d'austérité imposées par le gouvernement français aux collectivités locales.

D'autres villes en France, particulièrement dans la région des Alpes, se sont également en-

gagées dans des remunicipalisations dans plusieurs secteurs. Briançon a remunicipalisé ses services de l'eau et des déchets, et vise désormais à terme le « zéro déchet ». L'agglomération a également un service public local de l'énergie. À l'extrémité sud des Alpes, l'agglomération de Nice, pourtant gérée par une municipalité conservatrice, a remunicipalisé l'eau et l'assainissement, les transports publics, les cantines, le festival local de jazz et un marché.

Oslo, Norvège : de la violation des droits des travailleurs à des emplois décents dans le secteur des déchets

En 2017, la municipalité d'Oslo a repris son service de collecte des déchets en gestion publique directe après vingt années de sous-traitance via des appels d'offres concurrentiels. Veireno, dernier prestataire privé à avoir obtenu le marché,



est rapidement devenu le symbole même des problèmes occasionnés par cette forme de sous-traitance.

Sur la période allant d'octobre 2016 - date à laquelle Veireno a remporté le marché - à février 2017, la municipalité a reçu des dizaines de milliers de plaintes de citoyen.ne.s dont les déchets n'avaient pas été collectés. L'Inspection du travail norvégienne a contrôlé l'entreprise et découvert que certains employé.e.s y travaillaient jusqu'à 90 heures par semaine. Le service « low cost » proposé par Veireno avait clairement pour contrepartie des conditions de travail dégradées. Au 1er janvier 2017, l'entreprise a déclaré faillite, se libérant ainsi de toute responsabilité, y compris en ce qui concerne le paiement de ses salarié.e.s. En février 2017, la Ville d'Oslo a remunicipalisé la collecte des déchets, repris les biens de Veireno et ses 170 ex employé.e.s. Ce rachat risque d'être coûteux, dans la mesure où certains salariés à temps partiel du prestataire privé travailleront désormais à plein temps pour la municipalité, avec le salaire et les droits à la retraite correspondants.

Delhi, Inde : des cliniques publiques comme moyen le plus efficace pour assurer l'accès aux soins de base pour tous et toutes

En 2015, l'administration du parti nouvellement élu Aam Aadmi Party (AAP, ou le « parti de l'homme du commun ») a commencé à mettre en œuvre l'une de ses principales promesses électorales - des soins primaires abordables - en établissant un millier de cliniques Mohalla (communautaires) à travers la ville de Delhi. Le nouveau gouvernement local a promis d'allouer 2,09 milliards de roupies (87,73 millions d'euros)³ pour ces 1000 cliniques.

En février 2017, approximativement 110 cliniques étaient opérationnelles dans certains des quartiers les plus pauvres de Delhi. Ces cliniques ont été installées par le Département des Travaux publics pour un coût approximatif de deux millions de roupies (26.320 euros) chacune. En raison de leur petite taille et de l'utilisation de cabines portables préfabriquées qui

³ Les prix en euros sont donnés à titre d'ordre de grandeur, avec les taux de conversion au 30/11/2018.



peuvent être installées facilement à peu près partout, ces cliniques sont nettement moins chères que les dispensaires gouvernementaux (dont le coût est de 394.792 euros). Chaque clinique dispose d'un.e docteur.e, un.e infirmier.ère, un.e pharmacien.ne et un.e technicien.ne de laboratoire. Les consultations médicales, les médicaments et les tests de laboratoire sont fournis gratuitement aux patient.e.s, quel que soit leur statut économique.

Depuis la création des cliniques au second semestre 2015, le gouvernement de Delhi déclare que plus de 2,6 millions des résident.e.s les plus pauvres de la ville ont ainsi reçu gratuitement des soins de qualité. Avant cela, les populations pauvres de la ville n'avaient pas d'autres recours que des cliniques privées dispendieuses ou les services de charlatans. Avec le succès de ces premières cliniques, l'administration AAP est plus proche de tenir sa promesse de fournir des soins de santé primaires gratuits à tous les citoyen.ne.s de Delhi.

Barcelone, Espagne : réorganiser les services publics dans l'intérêt de la population

Depuis que la coalition citoyenne Barcelona en Comú (« Barcelone en commun ») a remporté la mairie de la capitale catalane en 2015, la Ville de Barcelone a initié une politique systématique de remunicipalisation de services précédemment privatisés et de création de nouveaux services publics. La municipalité a déjà remunicipalisé les services de prévention des violences faites aux femmes ainsi que trois crèches, et a créé une nouvelle entreprise municipale de services funéraires. Récemment, elle a mis en place une nouvelle entreprise municipale de distribution d'énergie, qui proposera de l'électricité et du gaz à un prix abordable et transparent, par opposition aux géants espagnols du secteur privé qui ont imposé des prix toujours plus élevés à leurs client.e.s.

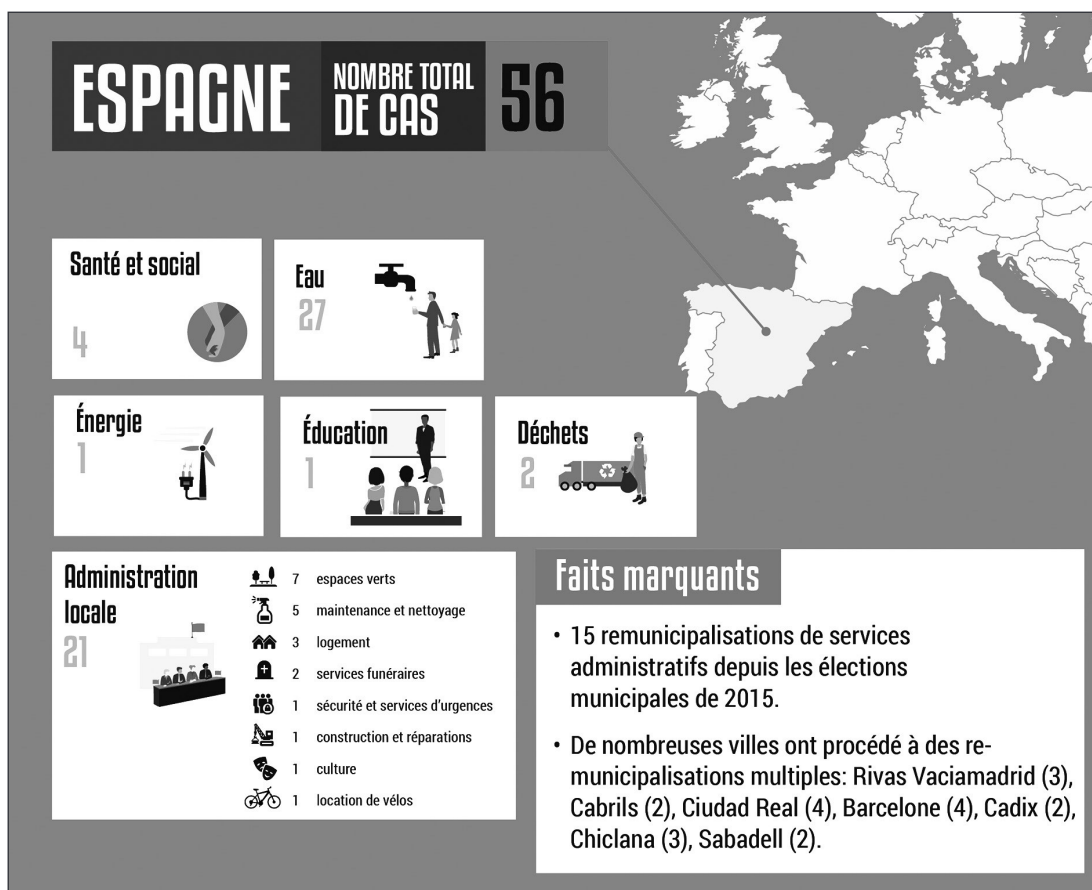
De manière encore plus emblématique, avec le vote d'une motion en ce sens au conseil municipal de décembre 2016, Barcelone a engagé le processus de municipalisation de son service de l'eau. Ce qui implique de rompre ses liens avec l'entreprise privée Agbar, filiale de Suez, en charge du service depuis le XIX^e siècle. Avec

d'autres villes catalanes qui ont remunicipalisé leur eau ou projettent de le faire, Barcelone a créé une association régionale pour la gestion publique de l'eau. La municipalité a lancé, avec l'aide d'Eau de Paris, l'opérateur remunicipalisé de la capitale française, les études nécessaires pour passer en gestion publique. Comme de nombreuses autres villes de Catalogne et du reste de l'Espagne, Barcelone mène à bien ces (re)municipalisations en dépit de l'opposition active du gouvernement central et des nombreuses lois espagnoles qui visent à imposer l'austérité aux collectivités locales.

De Hamilton à Port Hardy, Canada : reprendre l'eau en gestion publique amène à la fois des bénéfices environnementaux et financiers

En 1994, la Ville de Hamilton (Ontario) signa sans appel d'offres un partenariat public-privé de dix ans pour la gestion et la maintenance de ses usines de potabilisation et de traitement des eaux usées. Des problèmes de déversement d'eaux usées non traitées entraînèrent des conflits entre la Ville et l'opérateur privé. L'entreprise avait réduit les effectifs et, du fait de dispositions contractuelles protégeant le prestataire, la municipalité a dû payer elle-même les amendes liées à la pollution issue des usines de traitement.

En 2003, à l'approche de la fin du contrat, Hamilton initia une nouvelle procédure d'appel d'offres pour trouver un autre prestataire. Cependant, la mobilisation citoyenne, et le fait que la seule offre déposée par American Water, alors filiale de RWE, était extrêmement élevée, suffirent à bloquer le renouvellement du Partenariat Public-Privé (PPP). En 2004, Hamilton annula son appel d'offres et entama le processus de reprise du service en interne. Cette remunicipalisation apporta rapidement des résultats positifs en termes d'économies budgétaires substantielles et de normes environnementales mieux respectées. Coûts inférieurs, qualité du service rendu et confiance dans les capacités des employé.e.s municipaux.ales sont des éléments que l'on retrouve dans de nombreux exemples récents de remunicipalisation de services de l'eau ou de l'assainissement au Canada.



Ainsi, dans les villes de Banff, dans l'Alberta, ou de Sooke et Port Hardy en Colombie-Britannique. À Banff, un rapport interne estimait que la ville économiserait \$350 000 (231.139 euros) par an en reprenant le service. À Sooke, la décision de la municipalité de reprendre la gestion du service de l'assainissement en 2016 se basait sur un autre rapport interne concluant qu'assurer le service en interne permettrait d'économiser \$225 000 (148.589 euros) annuellement⁴.

Nottingham, Leeds et Bristol, Royaume-Uni : de nouvelles entreprises municipales joignent leurs forces pour combattre la précarité énergétique

Le Conseil municipal de Nottingham a décidé de créer un nouveau fournisseur d'énergie municipal en 2015 pour répondre aux besoins des nombreuses familles pauvres qui peinaient à payer leurs factures d'électricité et de gaz. La compa-

gnie *Robin Hood Energy* (« Robin des Bois Énergie ») fournit un service plus abordable, dans la mesure où elle ne prélève pas une partie des flux financiers pour ses actionnaires et ne cherche pas à créer de la confusion parmi ses clients au moyen de formules tarifaires compliquées. L'entreprise, qui offre les prix les plus bas de tout le pays, a pour slogan « *Pas d'actionnaires privés. Pas de bonus pour les dirigeants. Juste des prix clairs et transparents* ».

Robin Hood Energy a noué des partenariats avec d'autres grandes villes. En 2016, Leeds a établi sa propre entreprise municipale, *White Rose Energy*, pour offrir des tarifs simples et « à but non lucratif » dans toute la région du Yorkshire et du Humberside. En 2017, les villes de Bradford et Doncaster se sont jointes à leur tour au partenariat *Robin Hood/White Rose*. De son côté, la ville de Bristol, au sud de l'Angleterre, a créé en 2015 sa propre entreprise municipale, *Bristol Energy*, en même temps qu'un dispositif ambi-

⁴ Pour en savoir plus, voir rapport *Back in House* (2016)

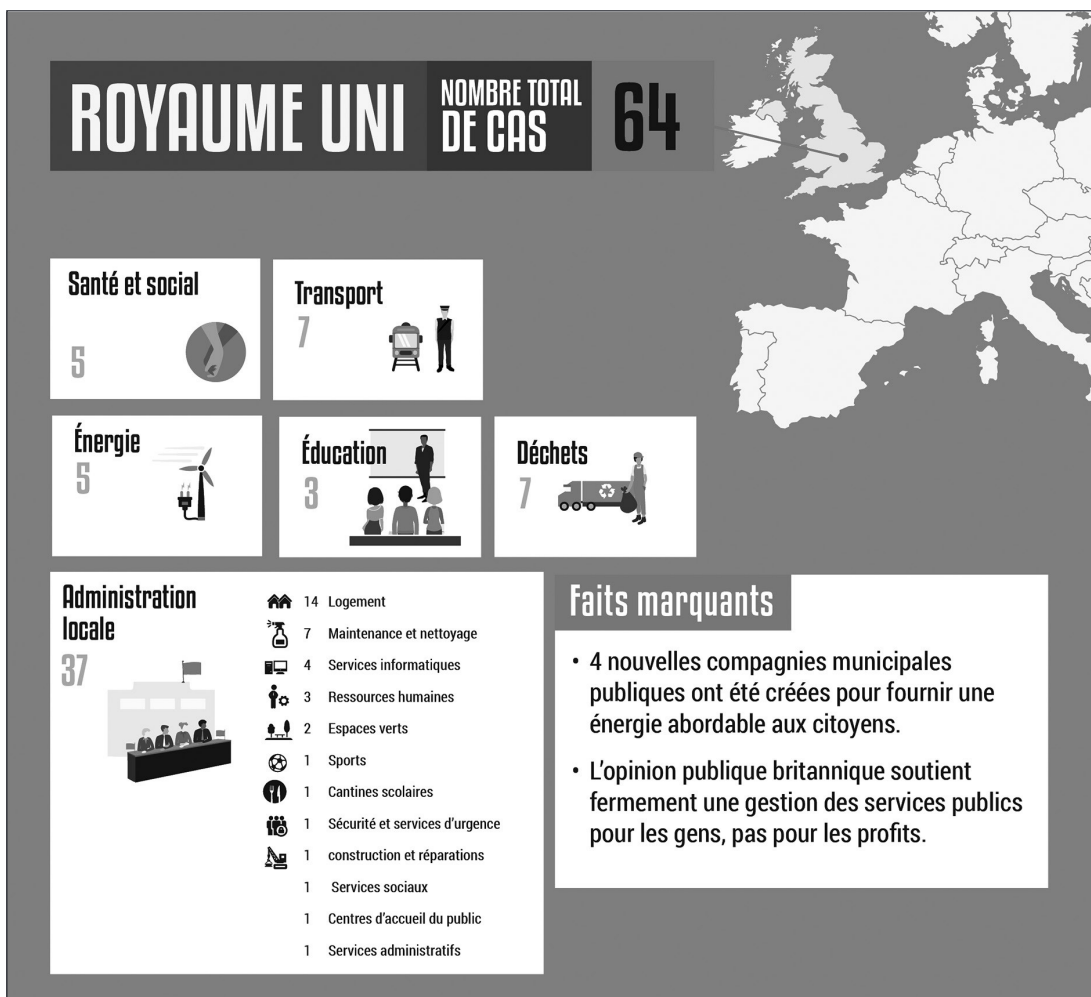


teux de soutien à l'efficacité énergétique dans l'immobilier résidentiel, un programme d'investissement dans les renouvelables et des mesures d'économies d'énergies dans les bâtiments et les propriétés municipaux.

Enfin, la campagne *Switched on* London pousse aujourd'hui la capitale britannique à créer elle aussi une entreprise d'énergie à but non lucratif avec une réelle participation des citoyens. Dans toutes ces villes très différentes, les motivations sont les mêmes : de jeunes entreprises municipales peuvent simultanément combattre la précarité énergétique et jouer un rôle central dans une transition énergétique juste et basée sur les renouvelables.

Vilnius (Lituanie) : la remunicipalisation du chauffage urbain sous la menace de l'arbitrage international

En 2016, le gouvernement de la Lituanie s'est retrouvé poursuivi par le géant français *Veolia* lorsque la ville de Vilnius a décidé de ne pas renouveler son contrat de quinze ans avec sa filiale *Vilniaus Energija* et de remunicipaliser le service de chauffage urbain. La multinationale a utilisé le traité d'investissement bilatéral France-Lituanie pour faire appel à l'arbitrage international. *Veolia* a déposé plainte en utilisant le mécanisme de résolution des litiges États-investisseurs (parfois désigné par l'acronyme anglais ISDS), prétendant être victime d'une « campagne de harcèlement » et d'une « expropriation » de ses intérêts. En outre, selon *Veolia*,



sa filiale avait été obligée de fermer l'une de ses centrales de production de chaleur lorsque le gouvernement lituanien a supprimé ses subventions pour la consommation de gaz.

Selon une enquête du régulateur lituanien de l'énergie, *Vilniaus Energija* aurait manipulé le prix des combustibles, contribuant à une hausse importante du prix de l'énergie pour les usagers et empochant un surplus de profit de €24,3 millions entre 2012 et 2014. En raison de la pression populaire, des allégations de fraude et du manque de transparence financière de l'opérateur, la municipalité de Vilnius a refusé de renouveler son contrat avec *Vilniaus Energija*, ce qui a poussé Veolia à demander une compensation de €100 millions d'euros. Ce recours à l'ISDS aurait pu décourager Vilnius et l'inciter à renoncer à sa décision, mais en 2017, les autorités locales ont confirmé le retour du service de chauffage urbain dans le giron public. La procédure en arbitrage international est en cours.

De l'île Kauai à Boulder (Etats-Unis) : dé-privatiser pour mettre la démocratie énergétique en pratique

Du fait du coût de l'importation de charbon, de gaz et d'autres ressources, l'île de Kauai, dans l'archipel de Hawaï, ressentait de manière particulièrement importante le besoin de trouver des sources d'énergie alternatives. En 2002, la coopérative locale *Kauai Island Utility Cooperative* (KIUC) fit l'acquisition d'un fournisseur d'énergie auprès d'une firme basée dans le Connecticut qui cherchait à revendre ses actifs dans l'énergie pour se recentrer sur les télécommunications. KIUC devint ainsi la première coopérative à but non lucratif de génération, transmission et distribution d'énergie de l'État, entièrement possédée et contrôlée par ses usagers. Cette entreprise à propriété locale et contrôlée démocratiquement fournit une électricité fiable et abordable, avec pour objectif que d'ici 2030, elle soit à 50% d'origine renouvelable. En 2016, KIUC a atteint 38% d'électricité d'origine renouvelable.

Sur le continent, la ville de Boulder, dans le Colorado, mène le combat pour la démocratie énergétique depuis 2010. D'abord, sous pression de ses citoyens, la ville a essayé de pousser l'entreprise privée *Xcel Energy* à s'engager dans

une transition radicale vers une énergie décarbonée. Finalement, l'obstruction de *Xcel* a poussé Boulder à adopter une ordonnance créant une nouvelle entreprise municipale d'électricité en 2014. Malgré des procédures judiciaires et les campagnes de désinformation de *Xcel*, la ville a persévéré dans son dessein, avec le soutien de campagnes citoyennes très dynamiques.

Des études suggèrent que la propriété locale peut permettre d'éliminer le charbon, de doubler la production de renouvelables et de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre. Les villes américaines démontrent que l'abandon par Donald Trump de l'Accord sur le climat de Paris ne les empêchera en rien d'aller de l'avant.

Hambourg, Allemagne : une nouvelle entreprise locale pour racheter le réseau électrique

Au tournant du millénaire, la Ville de Hambourg avait vendu ses parts dans les entreprises locales d'électricité, de chauffage collectif et de gaz à des investisseurs privés. En 2009, la coalition conservateurs-écologistes au pouvoir créa un nouveau fournisseur d'énergie public, appelé *Hamburg Energie*, afin de construire des installations d'énergies renouvelables et de vendre l'électricité ainsi produite.

Cette nouvelle entreprise a réussi à augmenter significativement la part des énergies renouvelables. À la fin 2015, plus de 13 Megawatts (MW) d'installations éoliennes avaient été installées, et un programme solaire de 10 MW impliquant citoyens et entreprises locales en tant que co-investisseurs avait été mis en œuvre avec succès. *Hamburg Energie* a séduit plus de 100 000 clients qui ont choisi d'opter pour une énergie renouvelable et produite localement.

Arrivant au pouvoir en 2011, les sociaux-démocrates ont refusé de mettre la remunicipalisation des réseaux à l'ordre du jour, alors même que les concessions arrivaient à échéance. Une large coalition populaire s'est créée pour les forcer à passer à l'acte. Un référendum à valeur contraignante fut organisé pour obliger le gouvernement à reprendre le contrôle des réseaux (électricité, chauffage et gaz) et créer une nouvelle entreprise avec des objectifs sociaux et environnementaux.



ALLEMAGNE

NOMBRE TOTAL DE CAS 347



Transport

2



Eau

17



Déchets

13



Energie

284



Éducation

5



Administration locale

26



- 11 sécurité et services d'urgences
- 6 maintenance et nettoyage
- 5 sports (piscine)
- 1 culture
- 2 espaces verts
- 1 alimentation locale

Faits marquants

- La plupart des remunicipalisations concernent l'énergie (284 cas).
- 109 nouvelles entreprises municipales de réseau ou de fourniture d'énergie ont été créées.

La coalition remporta finalement le référendum de Hambourg par une courte majorité en 2013. Le réseau électrique a été racheté en 2015, et la remunicipalisation du gaz sera mise en œuvre en 2018-2019. Malgré les craintes des syndicats, les conditions de travail et les salaires ne se sont pas dégradés, et de nouveaux emplois ont même été créés.

Dix leçons principales à retenir

Il y a de meilleures solutions que toujours plus de privatisation, toujours plus d'austérité, et toujours moins d'ambition

Des milliers d'élu.e.s, d'agents publics, de travailleurs.euses et de syndicats, de groupes citoyens et de mouvements sociaux s'emploient à reconquérir ou créer des services publics efficaces. Ce qu'ils font le plus souvent au niveau local. Notre recherche montre qu'il y a eu au moins 835 cas de (re)municipalisation de services publics dans le monde ces dernières années, impliquant plus de 1600 villes et villages dans 45 pays. En contra-

diction avec les discours dominants selon lesquels les services publics seraient trop coûteux, élu.e.s locaux.ales et citoyen.ne.s démontrent que la (re)municipalisation et la (re)création de services publics permettent de satisfaire les besoins fondamentaux des gens et de s'attaquer aux grands défis sociaux, environnementaux et climatiques.

La remunicipalisation est bien plus généralisée qu'on le croit, et ça marche

L'énergie (311 cas) et l'eau (267 cas) sont les secteurs qui offrent le plus d'exemples de remunicipalisation. Environ 90% des exemples identifiés dans le secteur de l'énergie concernent l'Allemagne (284 cas), célèbre pour sa politique ambitieuse de transition énergétique (*Energiewende*). C'est en France, pays avec la plus longue histoire de privatisation de l'eau et patrie des leaders mondiaux du secteur, Suez et Veolia, que l'on trouve le plus d'exemples de remunicipalisation de l'eau (106 cas).

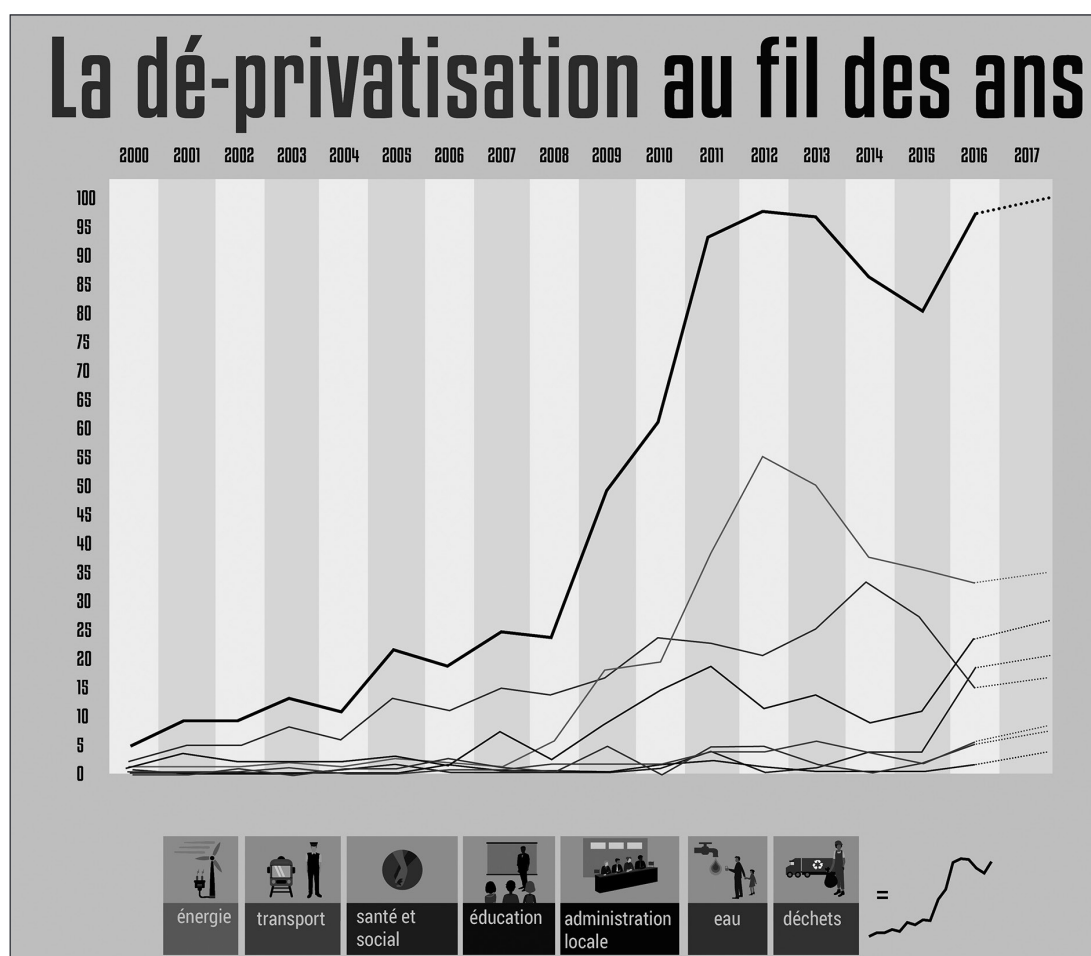
Divers services assurés par les collectivités locales - piscines, cantines scolaires, entretien

des espaces publics, logement, nettoyage ou encore sécurité - ont été remunicipalisés au Canada, en Espagne, au Royaume-Uni et ailleurs. Dans le secteur de la santé et du social, plus de la moitié des exemples de remunicipalisation viennent de Norvège et d'autres pays nordiques.

Sur la période allant de 2000 à janvier 2017, nous avons trouvé 137 cas pour la première moitié de cette période (2000-2008) et 693 pour la seconde moitié (2009-2017). Autrement dit, il y aurait eu cinq fois plus de (re)municipalisations durant la seconde moitié de la période étudiée. Le pic a été atteint en 2012 avec 97 cas, et le nombre de cas est demeuré au même niveau élevé les années suivantes.

La remunicipalisation, une réponse locale à l'austérité

La remunicipalisation est particulièrement dynamique en Europe, avec des exemples dans tous les pays du continent et dans tous les secteurs. On compte par exemple 347 cas en Allemagne, 152 en France, 64 au Royaume-Uni et 56 en Espagne. Ce mouvement de remunicipalisation en Europe peut être considéré comme une réponse aux politiques d'austérité, et une réaction contre les abus de la libéralisation et l'accaparement des services essentiels par de grandes multinationales. Ceci ne signifie pas pour autant que la remunicipalisation soit toujours une démarche très politisée, ni qu'elle soit réservée à un côté seulement de l'échiquier politique. En réalité, on trouve des remunicipalisations mises



En nombre de cas par an.

en œuvre par des élu.e.s de tous horizons, et elles font souvent l'objet de consensus locaux. La ligne de fracture ne se trouve pas toujours entre couleurs politiques, mais entre le niveau local, où les élu.e.s et les agents sont confrontés à la réalité du terrain et aux besoins des gens, et les niveaux européen et national, qui poussent à l'austérité et aux coupes budgétaires.

La remunicipalisation, une stratégie de transition et de démocratie énergétique

La (re)municipalisation n'est pas seulement une affaire de politique locale. Très souvent, il s'agit au contraire de trouver des solutions locales efficaces à des enjeux globaux, comme le réchauffement climatique. Ce qu'illustre le secteur de l'énergie, notamment en Allemagne. Sur les 284 (re)municipalisations qu'a connu le pays au total dans le secteur de l'énergie, on compte 166 concessions de réseaux de gaz ou d'électricité et neuf concessions de fourniture d'électricité annulées et reprises par les villes après avoir été confiées au secteur privé. En même temps, 109 nouvelles entreprises municipales ont été créées, 93 pour la gestion de réseaux d'électricité et de gaz et 16 pour la fourniture d'énergie.

Depuis la libéralisation du secteur de l'énergie dans les années 1980, le marché allemand avait été dominé par quatre géants privés. Ces derniers s'étant montrés incapables de satisfaire les aspirations du public en termes de transition et d'énergies renouvelables, des entreprises publiques locales nouvelles ou remunicipalisées et des coopératives citoyennes ont pris le relais pour mettre en œuvre la transition énergétique. Avec la politique de sortie complète du nucléaire, ce mouvement a pris un essor sans précédent et mené à de nombreuses victoires dans la transition vers les renouvelables.

Une histoire similaire est peut-être sur le point de s'écrire au Royaume-Uni, où le marché de l'énergie est dominé par six multinationales, les « Big 6 ». Quatre entreprises municipales nouvellement créées offrent une électricité abordable à leurs citoyen.ne.s, et notamment aux familles pauvres qui avaient du mal à payer leurs factures. Tout comme pour *Robin Hood Energy* à Nottingham, la raison d'être fondamentale de *White Rose*

Energy à Leeds est d'offrir un service honnête à des taux abordables, sans recherche de profits, et de mettre les usager.ère.s au cœur de tout ce qu'elle fait. De la même manière, *OurPower* est née à Glasgow d'un partenariat entre des associations de logement social et le gouvernement écossais pour offrir un service abordable.

Reprendre les services en interne est généralement moins cher pour les collectivités locales

L'un des principaux arguments mis en avant par les promoteur.rice.s de la privatisation et des partenariats public-privé est qu'ils seraient prétendument moins chers et plus efficaces que la gestion directe. La réalité des expériences sur le terrain ne cesse de montrer qu'il n'en est rien. Sous-traiter un service à une entreprise privée implique nécessairement des coûts supplémentaires en raison des transferts financiers vers les sociétés mères et les actionnaires. Dans le domaine des infrastructures, les contrats de PPP impliquent un niveau de complexité supplémentaire qui bénéficie surtout aux avocat.e.s et aux auditeur.e.s, mais n'apporte aucun bénéfice réel aux citoyen.ne.s et aux usager.ère.s. L'expérience de nombreuses villes a détruit le mythe selon lequel la gestion publique directe coûterait davantage.

Lorsque Paris a remunicipalisé son eau en 2010, le nouvel opérateur a pu réduire immédiatement son budget de 40 millions d'euros - la somme qui était extraite chaque année par les sociétés mères des prestataires privés. À Newcastle (Royaume-Uni), la modernisation du système de signalisation et de câbles de fibre optique a été mise en œuvre par une équipe interne pour un coût de £11 millions (12,4 millions d'euros), contre environ £24 millions (27 millions d'euros) si cette prestation avait été confiée à une firme privée.

En reprenant deux centres de soins aux personnes âgées, Bergen (Norvège) a réalisé un gain de 500.000 euros, alors que la municipalité attendait un coût de 1 million d'euros. Chiclana, en Espagne, a repris 200 employé.e.s en remunicipalisant trois services publics locaux ; la ville n'en attend pas moins des économies budgétaires d'entre 16 et 21%. Toujours en Espagne, le coût annuel de la collecte des déchets et du

nettoyage a diminué de 19,5 millions d'euros à 10,5 millions d'euros à León, grâce à la remunicipalisation, tandis que 224 employé.e.s recevaient des contrats publics. Bref, l'élimination des flux financiers bénéficiant aux actionnaires privés permet aux deniers publics d'être utilisés plus efficacement, pour des services publics de qualité.

La (re)municipalisation mène à des services publics meilleurs et plus démocratiques

La remunicipalisation n'est que rarement une simple affaire de changement de statut, du privé au public. Il s'agit fondamentalement de (re) créer de meilleurs services publics pour tous. Ce qui implique de restaurer une éthique de service public, d'accès universel à des tarifs abordables, de transparence et de responsabilité vis-à-vis des élu.e.s et des citoyen.ne.s, par opposition à la focalisation commerciale sur les parties les plus lucratives du service. C'est précisément ce qui a poussé de nombreuses villes britanniques à créer de nouvelles entreprises municipales dans le secteur de l'énergie : en finir avec les actionnaires privés, les dividendes et les bonus pour se recentrer sur l'accès à l'énergie pour les foyers les plus modestes.

Les services remunicipalisés ménagent souvent de nouvelles possibilités de participation pour les travailleur.e.s et pour les citoyen.ne.s-usager.ère.s. Par exemple, les nouveaux opérateurs de l'eau de Grenoble, Paris et Montpellier en France associent les citoyen.ne.s aux décisions sur la réforme et la gestion du service de l'eau. En Norvège, la coopération tripartite entre syndicats, employé.e.s municipaux.ales et élu.e.s locaux pour résoudre les problèmes par le dialogue est une solution efficace avérée pour améliorer les services publics. La démocratisation des services publics est également au centre du mouvement de remunicipalisation en Espagne, né de la résistance aux expulsions et aux coupures d'eau et d'électricité dans le contexte de la crise financière globale.

Enfin, la remunicipalisation est souvent un premier pas vers la création des services publics du futur : durables et ancrés dans l'économie locale. On retrouve par exemple cette inspiration

dans les dizaines de villes et villages européens qui visent le « zéro déchet » à travers leurs services municipaux ou remunicipalisés, ou qui s'efforcent de fournir une alimentation 100% bio et locale dans leurs cantines scolaires.

La (re)municipalisation offre 835 raisons supplémentaires de refuser les accords de libre-échange

Les 835 exemples récents de (re)municipalisations de services publics dans le monde constituent 835 raisons supplémentaires de ne pas ratifier l'Accord économique et commercial global (AECG ou CETA en anglais) entre l'Union européenne et le Canada, ou tout autre accord de libre-échange du même type. Les dispositifs de protection des investisseur.e.s qu'incluent la plupart de ces accords, aussi connus sous le nom de résolution des litiges États-investisseur.e.s (ISDS en anglais), rendent la dé-privatisation et la remunicipalisation excessivement coûteuses, dans la mesure où ils ont pour unique objectif et priorité de protéger les profits des investisseurs étrangers.

L'exemple mentionné ci-dessus de la Lituanie montre comment la décision d'une municipalité de remunicipaliser le système de chauffage urbain peut entraîner un recours en arbitrage international. L'histoire de ces procédures montre que de nombreux pays ont été poursuivis et se sont vus infliger des amendes de centaines de millions de dollars lorsqu'ils ont décidé de mettre fin à des privatisations pour garantir l'intérêt général. En Bulgarie, la simple menace d'un recours en arbitrage international a suffi à anéantir un projet gouvernemental d'organisation d'un référendum sur les services d'eau de la capitale, Sofia. Lorsqu'un arbitrage ISDS est tranché en faveur d'un.e investisseur.e, ce sont les contribuables et les finances publiques qui en supportent le coût, ce qui contribue à réduire les marges de manœuvre financières pour maintenir des services publics abordables et à retarder les investissements nécessaires. Notre recherche montre qu'au moins 20 procédures en arbitrage international sont liées à des décisions de dé-privatiser des services publics (dix dans le secteur de l'eau, trois dans celui de



l'énergie, trois dans les transports et quatre dans les télécommunications).

Il y a une prise de conscience grandissante parmi les autorités municipales que le régime actuel de libre-échange et d'investissement - en particulier des éléments comme l'ISDS - contribue à limiter drastiquement les marges de manœuvre des élu.e.s locaux.ales pour garder ou reprendre la maîtrise des services et des ressources locaux. À chaque nouvelle remunicipalisation, une raison s'ajoute aux 835 existantes de s'opposer aux mécanismes ISDS.

Enseignement à retenir : mieux vaut ne pas privatiser au départ

Le nombre croissant des remunicipalisations reflète cette réalité fondamentale : bon nombre des projets de privatisation et de Partenariats Publics Privés (PPP) ne tiennent pas leurs promesses. La remunicipalisation est généralement une réponse collective des élu.e.s locaux.ales et des citoyen.ne.s à l'échec de la privatisation et des PPP.

Le Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad) alerte sur les fausses promesses financières des partenariats publics-privés. Ce type de contrat est présenté aux autorités publiques locales ou nationales, en particulier les gouvernements des pays du Sud, comme un moyen facile de financer des infrastructures publiques sans avoir à emprunter de l'argent ou vider les coffres de l'État pour apporter les capitaux nécessaires. Les auteur.e.s montrent que les PPP sont en réalité une forme cachée de dette, et qu'ils se révèlent à terme plus coûteux pour les finances publiques. Les PPP sont conçus pour créer une illusion de faible coût et cacher le prix et les risques réels d'un investissement, afin de convaincre les autorités de s'engager dans de grands projets qui ne correspondent pas nécessairement aux besoins réels de leur population. Inversement, l'exemple décrit précédemment des cliniques communautaires de Delhi montre qu'il est possible de mettre en œuvre une solution publique économique pour assurer l'accès universel aux soins de base.

Un autre enseignement fondamental tiré de l'expérience internationale est que les contrats de privatisation sont souvent incroyablement

difficiles à modifier ou à abandonner. Une fois que l'encre est sèche, les prestataires privés ont le pouvoir d'empêcher toute évolution du contrat, et les changements nécessaires se révèlent souvent extrêmement coûteux pour les deniers publics. Lorsqu'elles veulent mettre fin à des contrats, ou même simplement ne pas les renouveler à expiration, les autorités publiques locales et nationales sont à nouveau confrontées à des batailles coûteuses.

La (re)municipalisation crée des opportunités pour de nouvelles formes, plus diversifiées et démocratiques, de propriété et de gestion publique

Les services publics ne sont pas parfaits simplement parce qu'ils sont publics. Ils doivent continuellement s'améliorer et renouveler leur engagement vis-à-vis de la société. Élargir la notion de « public » permet de capturer une gamme plus vaste de formes de dé-privatisation.

De nombreux exemples de remunicipalisation et de création de nouvelles entreprises publiques offrent l'opportunité d'un renouvellement de sens du public, et créent l'espace pour que des acteurs multiples co-gèrent les services publics. Ceci va donc au-delà de la propriété publique classique pour inclure une variété de modèles : entreprises énergétiques municipales ouvertes aux citoyen.ne.s (ex. : Hambourg ou Bristol), réseaux et associations intermunicipaux (ex. : dans le secteur de l'eau en Catalogne et en France), compagnies de service public locales possédées en partie par les travailleur.e.s (ex. : la compagnie de l'eau de Buenos Aires), coopératives d'usager.ère.s (parc éolien Middelgrunden à Copenhague), coopératives citoyennes globales fournissant de l'énergie (Kauai et Minnesota), partenariats entre collectivités locales et associations (Our Power à Glasgow), et ainsi de suite. Autant de modèles possibles pour les services publics de demain.

La puissante vague pour la remunicipalisation en Catalogne repose aussi sur un mouvement de plateformes citoyennes qui ne souhaitent pas le retour à la gestion publique comme une fin en soi, mais y voient un premier pas vers une gestion démocratique des services publics avec une participation citoyenne continue. La

ville de Terrassa a remunicipalisé son service de l'eau en 2016 et la plateforme citoyenne locale continue de s'impliquer dans la conception du nouveau service public. Avec certain.e.s élu.e.s locaux.ales, elle a organisé un Parlement citoyen qui a débouché sur deux motions soumises au conseil municipal, destinées à faire en sorte que la remunicipalisation de l'eau de Terrassa ne soit que le premier pas vers la gestion de l'eau comme bien commun. Le succès de cette remunicipalisation et de la mise en œuvre de ce nouveau paradigme de gestion basée sur une véritable participation des citoyen.ne.s en fait un précédent important pour les autres villes de Catalogne et d'Espagne.

Les villes et les groupes citoyens engagés dans la remunicipalisation travaillent de plus en plus ensemble et créent des réseaux

La (re)municipalisation montre aussi que villes et groupes locaux ne sont pas seuls à vouloir construire des collectivités efficaces, démocratiques et tournées vers l'avenir. Les expériences réussies de (re)municipalisation incitent d'autres collectivités à se joindre au mouvement. Villes et organisations citoyennes joignent leurs forces dans tous les secteurs, tous les pays, au niveau européen et international, pour contrebalancer l'influence et l'obstruction des multinationales et des gouvernements centraux.

Des formes variées de partenariats public-public ou public-citoyen.ne.s sont ainsi en train de se répandre. C'est ainsi que des municipalités et des citoyen.ne.s ont joint leurs forces en Allemagne et ailleurs pour engager une véritable transition énergétique. La nouvelle entreprise municipale d'énergie de Nottingham a catalysé des initiatives similaires dans d'autres villes, et a finalement donné lieu à un partenariat les regroupant toutes. Les réseaux français et catalan d'opérateurs publics de l'eau permettent à ces derniers de mutualiser les ressources et l'expertise, et de collaborer face aux défis de la remunicipalisation. Plus de 200 municipalités norvégiennes mettent en œuvre des coopérations tripartites locales avec les syndicats pour rendre les services publics plus efficaces et démocratiques. Plus de 2300 villes de toute l'Eu-

rope se sont unies pour s'opposer au projet de traité de libre-échange Europe-États-Unis Tafta (ou TTIP⁵) et à tous les accords similaires basés sur la libéralisation et la privatisation. La coalition citoyenne *Barcelona en Comú* et les autres qui lui ressemblent en Espagne ont formulé la vision d'une internationale « municipaliste », au sein de laquelle ils mettent en œuvre des formes variées de démocratie participative et œuvrent de manière pragmatique à créer des solutions locales aux défis globaux.

L'essor de la (re)municipalisation crée une fenêtre d'opportunité cruciale pour que citoyen.ne.s et employé.e.s réaffirment le contrôle démocratique qui a été érodé par les politiques de privatisation au cours des décennies écoulées. Les preuves s'accumulent qu'élu.e.s et citoyen.ne.s peuvent reconquérir leurs services publics et ouvrir la voie à de nouvelles formes de propriété publique. Heureusement, cet essor ne se ralentit pas, et divers mouvements et acteur.rice.s joignent leurs forces pour apporter un changement positif sur le terrain.

5 Trans Atlantic Free Trade Agreement (TAFTA) ou Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) sont deux noms du même traité de libre-échange négocié entre l'Union Européenne et les États-Unis depuis juillet 2013, en sommeil aujourd'hui suite aux mobilisations citoyennes.



Pour en savoir plus

Frédéric PRAILLET, « Quand les villes et communes (re)créent des services publics pour une transition énergétique solidaire », dans *Renouvelle. L'actualité de l'énergie durable*, 13 avril 2018 (en ligne) www.renouvelle.be/fr/debats/quand-les-villes-et-communes-recreent-des-services-publics-pour-une-transition-energetique

Jonathan PIRON et Samuel COGOLATI, *Vers un partenariat public-commun*, ETOPIA, Analyse (en ligne) www.etopia.be/spip.php?article3209

Elinor OSTROM, *Governing the Commons. The evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 101.

Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

5 La parole à des collectifs citoyens : quels motivations, atouts et freins ?

Après avoir réfléchi et conceptualisé à propos de la démocratie représentative et participative, il nous semblait incontournable de donner la parole aux acteur.rice.s qui portent d'autres initiatives que celles que nous connaissons très bien et qui mènent une action politique voire partisane et institutionnelle, ancrée dans la participation et l'engagement citoyen. Tou.te.s nous présenteront leur initiative citoyenne en relation avec le politique : quelles en ont été leurs motivations ? En quoi a-t-elle consisté ? Qu'est-ce qui a soutenu leur mobilisation ou quelles ont été les difficultés rencontrées ? Quelles sont les perspectives d'avenir ?

Ce panel reflète la diversité des initiatives, des acteur.rice.s parties prenantes et de positionnements de la part de la Commune comme acteur politique (qu'elle s'envisage comme une opportunité (Barcelone), soit impuissante (Louvain-La-Neuve), ou ne fasse pas montre d'écoute, de respect (Durbuy, Bruxelles)) avec des causes qui aboutissent ou pas ; parfois un profond désespoir. On peut y pointer les leviers de participation-mobilisation des acteur.rice.s, leur diversité, les actions juridiques, l'investissement de l'espace public, l'humour.

« Ceci n'est pas un piétonnier » (Bruxelles)

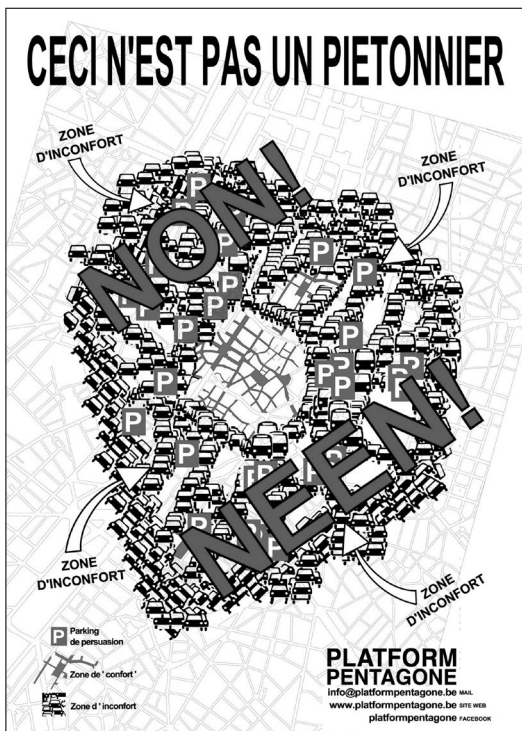
Par Isabelle MARCHAL et Mohamed BENZAOÛIA, d'Inter Environnement Bruxelles, asbl qui fait partie de la Platform Pentagone (réunissant associations environnementales, IEB, l'ARAU, des comités de quartiers, des commerçant.e.s pro-piétonnier.ère.s, habitant.e.s. Le Pentagone désignant l'hypercentre bruxellois, au sein de la petite ceinture en forme de pentagone*).

Une mobilisation à Bruxelles pour un piétonnier et un centre-ville plus apaisé, où l'on puisse respirer, avec moins de voitures a culminé lors de l'événement « *Pic-nic the streets* », juste avant les élections communales de 2012, dans l'idée d'interpeller les candidat.e.s et de les inciter à se positionner par rapport au principe de zones piétonnes dans le centre-ville, juste avant les élections communales. Alors qu'un Plan de Mobilité communal est sur le point d'aboutir, les élections d'octobre 2012 remettent tout en question suite au changement de majorité. La coalition PS-MR

élabore un projet de grand piétonnier... accessible en voiture, pour contenter « la chèvre et le chou », et donc très éloigné des revendications initiales du mouvement et des participant.e.s au « *Pic Nic the Streets* ». En décembre 2013, Yvan Mayeur succède au bourgmestre Freddy Thielemans et déclare : « *Il faut décider vite sinon je sais ce qui va se passer. On va être confronté à un tas d'experts et de comités, qui vont donner leur avis, bien entendu négatif. Sans compter les procédures légales qui sont une vraie partie de plaisir* ». On peut ainsi cerner l'état d'esprit plutôt anti-concertation du bourgmestre...

* Sauf indication particulière, les illustrations (photos et détournements d'affiches ou autres images) proviennent de prises de vue de membres ou d'ateliers collectifs de la *Platform Pentagone*.





Fin septembre 2014, la Ville de Bruxelles présente l'avant-projet de piétonnier. Quant à la concertation, sont annoncés des « ateliers participatifs » (de 60 participant.e.s, re-divisés par groupe de 10, tiré.e.s au sort parmi les personnes venues assister à la présentation). Au programme de ces ateliers, les thématiques de mobilité, espaces verts, mobilier urbain et éclairage. Pendant les ateliers, les questions liées à la mobilité et au danger de voir le trafic du large boulevard se reporter vers les petites rues sont systématiquement évacuées (« Ce n'est pas le moment »), les participant.e.s seront autorisé.e.s à donner leur avis sur la couleur des bacs à fleurs et la forme des réverbères ; en tout cas, sur des questions d'enjolivement et non sur le cœur du projet/de leurs préoccupations.

En octobre 2014, un stand installé à la Bourse pendant quelques jours par un bureau d'études posera trois questions à 626 passants : 1) *Êtes-vous satisfait.e de l'état actuel de l'aménagement des boulevards?* La réponse fut « Non » à 80%. 2) *Avez-vous entendu parler du projet de piétonnier de la Ville?* La réponse fut « Oui » à 77%. 3) *Soutenez-vous le projet?* La réponse fut « Oui » à 73%, alors que les

passant.e.s ne disposaient pas d'informations sur les détails du projet ! Par la suite, la Ville a constamment rappelé ces pourcentages en disant « Nous sommes plébiscités par la population ». Il ne s'agissait que de 626 passant.e.s, répondant à des questions très elliptiques.

En janvier 2014, le plan de circulation et d'aménagement du piétonnier entre la place De Brouckère et la Bourse est voté au Conseil communal, avec son « miniring » et quatre parkings souterrains supplémentaires : place du Jeu de Balle, place Rouppe, place du Nouveau Marché aux Grains, Yser - Les Quais. C'est à l'annonce des projets de parking souterrain, et surtout celui de la Place du Jeu de Balle où se tient le Vieux Marché (aux puces), cher au cœur des Bruxellois, que la mobilisation se met en place contre l'ensemble du projet, et prendra le nom de Platform Pentagone. Un projet qui ressemble furieusement à celui imaginé en 1962 par le bureau Tekhné, époque de la voiture individuelle à tout prix. Il existe déjà environ 13000 places dans le Pentagone, 18 000 en comptant celles situées au-delà mais proches de la petite ceinture... De plus, à titre indicatif, selon le Plan Nomo¹, à raison de 12 m² par emplacement, le seul stationnement légal en voirie occupe environ 15 hectares dans le Pentagone, soit 10% de la surface de l'espace public du Pentagone (150 ha), ou une superficie égale à celle du Parc Royal !

La Platform Pentagone conteste la vision très pro-voiture du projet et revendique notamment des parkings de dissuasion à l'entrée de Bruxelles, un renforcement des transports en commun de surface, et un plan de circulation qui ne sacrifie pas les petites rues, ses habitant.e.s, ses commerces, au profit d'une maxi-zone piétonne pensée pour les touristes et les visiteur.e.s. Certaines petites rues qui étaient piétonnes avant le 28 juin 2015 ont été rouvertes à la circulation... Un comble ! Plutôt qu'une grande « *place to be* » dans l'hyper-centre,

¹ *Plan NoMo : plan pour une autre politique des déplacements dans le centre de Bruxelles*, par NoMo, Inter-Environnement Bruxelles (IEB) et Piétons à Bruxelles, présenté à la presse, au monde politique, aux administrations et associations de quartier (en ligne) https://bral.brussels/sites/default/files/bijlagen/2000_Le plan de NOMO pour le Pentagone.pdf, p. 5.

la Platform défend donc l'idée d'un centre-ville « places to live ».

Outre les questions de mobilité, ce qui, dans les plans de la Ville, pose problème à la Platform, c'est la menace qui pèse sur la mixité des fonctions (cohabitation de commerces et logements) du boulevard Anspach, la privatisation de l'espace public (au profit d'événements et d'espaces commerciaux), l'absence de concertation et l'inexistence d'études d'incidence en amont du projet, qui auraient évité bien des déboires.

Les projets de parking font montre des ambitions spéculatives et commerciales de la Ville de Bruxelles. En mars 2015, Els Ampe, échevine de la Mobilité, des Travaux publics et du Parc automobile de la Ville de Bruxelles, est au Salon International de l'Immobilier à Cannes avec Interparking et Qpark pour vanter le *Brussels Underground car parks*, « next to the europe's biggest pedestrian zone ». Pour la Platform, cela signifie de la part de la Ville : « On va faire un piétonnier mais rassurez-vous, vous pourrez y accéder en voiture, jusqu'à 5 cm ».

Si le projet de parking sous le Vieux Marché (Place du Jeu de Balle) a été rapidement abandonné, suite à la forte mobilisation qu'il a provoquée (23.336 signatures en 3 semaines), le sort des autres parkings « en sommeil », est plutôt lié au retrait (provisoire ?) des concessionnaires eux-mêmes, constatant une baisse de fréquentation liée aux travaux d'aménagement. Tout récemment, la Ville a donné son accord pour la construction d'un parking de 200 places (Place Rouppe), prouvant que

l'idée d'un piétonnier attractif, y compris en voiture, est toujours dans l'air.

Le 28 juin 2015, la Ville fait la promotion du plus grand piétonnier d'Europe à l'air pur lors de son inauguration. Pendant ce temps-là, la Platform Pentagone, avec une centaine de personnes, inaugure un pot d'échappement géant.

La mise en zone piétonne du boulevard Anspach et la congestion automobile (visible dans le schéma ci-dessous) des rues juste autour du boulevard - notamment une rue auparavant piétonne -, n'a pas été accompagnée des aménagements nécessaires à la qualité de l'air et à la



Un Pentagone pas vraiment «apaisé», plutôt encombré



fluidité du trafic. Ces rues, étroites par rapport au boulevard qui est large de 28m, deviennent irrespirables (par un effet « canyon », les gaz mettent beaucoup plus de temps à s'échapper...). Pourtant, d'après la Ville, le nouveau plan de circulation fluidifie le trafic, se basant sur des comptages sur l'ensemble du pentagone.

D'après la Plateform, il y a en outre régression de l'offre de transports en commun. Plusieurs terminus de bus sont éloignés du centre et donc, du piétonnier. Cette diminution de l'offre en surface pénalise essentiellement les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, les parents avec jeunes enfants, les usager.e.s régulier.e.s, notamment les travailleur.e.s, allongeant leur temps de trajet de 5 à 10 minutes (deux fois par jour) : au bout de l'année, cela fait plusieurs dizaines d'heures de vie privée en moins.

Le bourgmestre Yvan Mayeur avait fait part de la volonté d'avoir « son Times Square ». De son côté, en juin 2015, Philippe Close (alors échec du Tourisme) dit « *Nous avons fait le pari d'un Bruxelles qui n'arrête jamais et où il se passe tout le temps des choses. Plus il y a d'événements, mieux c'est ! L'idée, c'est qu'il y ait toujours quelque chose à faire à Bruxelles* ». C'est en effet la privatisation de l'espace public qui se prépare par le développement de l'événementiel commercial (Redbull organise un motocross sur le piétonnier, présence massive de la publicité, projet de *Beer Temple* à la Bourse, le développement du tourisme prévu - alors que l'exemple du plan d'action pour le tourisme à Amsterdam nous montre qu'il a rendu, en 10 ans, la ville invivable pour ses habitant.e.s). Pour la Plateform Pentagone, tous ces signaux sont à interpréter comme un projet de spéculation qui ne dit pas son nom, où la population² (commerçant.e.s et habitant.e.s) est poussée à quitter le quartier, de guerre lasse.

Dès janvier 2016, la Plateform Pentagone publie sur son site des propositions d'autres modèles de piétonniers, émanant d'études diverses, dont le plan élaboré dans les règles par la

Ville, mais abandonné suite au changement de majorité d'octobre 2012. Le scénario « zéro » est celui du statu quo.

0 : Non-réalisation du projet (situation d'avant le 29-06-2015), les boulevards restent ouverts aux voitures.

1 : Seule la place de la Bourse est mise en piétonnier en guise de « verrou » afin de décourager le trafic de transit.

2 : Mise en piétonnier à certaines heures, ou certaines périodes (dimanches ou week-end, vacances).

3 : Zones piétonnes, plus modestes et conviviales, sur de petites places et rues de l'ensemble du Pentagone plutôt que les boulevards centraux (scénario « no car » du bureau Secchi-Vigano).

4 : Plan communal de mobilité (PCM) 2009-2011, basé sur une série de boucles de dessertes visant à évacuer le trafic de transit de l'hyper-centre, qui a failli être voté.

5 : Globalement moins de voitures (objectif 50%) par l'application du Plan Nomo de 2000. Grenoble a opté pour ce type de plan.

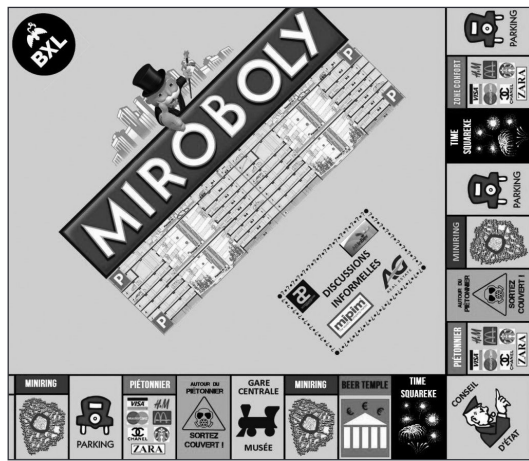
Autant de propositions pour lesquelles il n'y a jamais eu de débat public... La sixième piste considérée est celle qui correspond à la « phase-test » (du 28 juin 2014 au 28 février 2015) : la mise en piétonnier du boulevard Anspach depuis De Brouckère jusqu'à la place Fontainas. Nous avons évoqué plus haut les nombreux inconvénients du projet, au point de contraindre la Ville elle-même à modifier plusieurs fois le périmètre du piétonnier ainsi que le sens de circulation des rues voisines. Perte de temps, conséquences sur les commerces, les plus petits ou les plus fragiles ayant déjà disparu : il se dégage de la méthodologie une pénible impression d'amateurisme et d'improvisation et un manque criant d'empathie envers les sacrifiés du projet.

Quel avenir pour la mobilisation ? Un recours est encore pendant au Conseil d'Etat³. Nous avons l'espoir que le débat public émerge un jour, sinon la situation de l'hyper-centre risque d'évoluer un peu comme à Durbuy...

Nous avons tenté beaucoup de choses, expérimenté avec humour : inauguration du « Plus Grand Pot d'échappement d'Europe », le même

² D'après le Monitoring des quartiers 2015, dans la plupart des quartiers du centre, le revenu médian des habitant.e.s est inférieur à 17.000€ par an. <https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/statistiques-revenus-bruxelles/revenus-fiscaux-region-bruxelloise/revenu-median-des-declarations/1/2015/>

³ <http://www.ieb.be/IEB-attaque-le-permis-pour-l-amenagement-des-boulevards-du-centre>



jour et à quelques mètres de l'inauguration du piétonnier ; ateliers d'affiches, détournements⁴...

Mais la mobilisation a été difficile pour les raisons suivantes :

- **Débat réduit à une opposition binaire** : « contre CE piétonnier = pro-voiture », autrement dit, il était difficile d'expliquer que l'on pouvait être contre l'avant-projet de piétonnier, tout en portant une alternative diminuant la place de la voiture également ;
- **Difficulté à cerner le danger plus lointain** (menace sur la mixité des commerces et du logement) ou impossibilité de prouver qu'il y a danger (spéculation) ;
- Certain.e.s habitant.e.s ou commerçant.e.s, notamment sur le boulevard, sont locataires indirects de la Ville de Bruxelles (Régie, CPAS, Foyer possèdent 80% des logements), d'où le peu de réactions de leur part, voire de la peur de perdre leur logement et peut-être plus structurellement est-ce une population précaire qui ne se mobilise pas facilement sur ce type de sujets...
- **Sentiment de résignation**, souhait de sortir du statu quo, « même si » c'est un mauvais projet.

Small is beautiful !

Si la Ville de Bruxelles semble enfermée dans sa logique d'attractivité et de démesure, l'idée du piétonnier reste séduisante pour beaucoup, qui y voient sincèrement un « changement de para-

digme », sans en mesurer les terribles effets pervers, des petites rues congestionnées aujourd'hui à la massification touristique de demain, qu'on songe un instant à Barcelone, Dubrovnik, Lisbonne, ou Amsterdam. Est-ce vraiment ce que nous souhaitons pour Bruxelles ? L'avenir nous dira s'il est possible de faire marche en arrière ou, plutôt, d'aller de l'avant vers une vision enfin apaisée d'un centre-ville, grâce une multitude de petits piétonniers qui profiteraient à tous.tes et où Bruxelles conserverait son âme...

Pour en savoir plus

- <http://www.platfornpentagone.be/>
- <http://www.ieb.be/>
- Isabelle MARCHAL et Mohamed BENZAOUÏA, «L'envers du décor d'un piétonnier mal pensé», IEB, 2015 (en ligne) <http://ieb.be/L-envers-du-decor-d-un-pietonnier-mal-pense>
- Michel HUBERT, Eric CORIJN, Julie NEUWELS, Margaux HARDY, Sofie VERMEULEN et Joost VAESEN, « Du " grand piétonnier " au projet urbain : atouts et défis pour le centre-ville de Bruxelles », Note de synthèse, Brussels Studies International, 2017 (en ligne) <https://journals.openedition.org/brussels/1551>
- *Le Plan Nomo* (en ligne) https://bral.brussels/sites/default/files/bijlagen/2000_Le%20plan%20de%20NOMO%20pour%20le%20Pentagone.pdf

⁴ <http://www.platfornpentagone.be/humour/>



Sos-Durbuy, une mobilisation contre les projets immobiliers spéculatifs de Marc Coucke

Par **Marc BLASBAND**, habitant de Durbuy mobilisé dans l'association de fait SOS-Durbuy

En avril 2016, à Durbuy, des rumeurs se répandent au sujet des projets immobiliers de Marc Coucke. En mai 2016, le Conseil communal vote la vente de nombreux bois au financier. L'opposition s'abstient, prétextant du manque d'information.

Première leçon : ne pas compter sur le courage politique

Un groupe de citoyen.ne.s demande en vain des informations : d'une part, la commune argue des achats d'entreprises existantes pour ne pas exiger une enquête publique, d'autre part, l'entrepreneur promet de tout dire le 24 juin 2016, lors d'une grande fête dans ses locaux, dans un lieu-dit dans la commune. Le 24 juin, aucune information décisive n'est fournie. Rien qui pouvait présager de l'ampleur de l'opération. Ils montraient à peine les achats faits à ce moment. Des promesses ont été faites : ce sera authentiquement ardennais, il n'y aura plus d'achats supplémentaires. Promesses évidemment non tenues. Une association de fait est alors mise sur pied : SOS-Durbuy, qui comptera au maximum une vingtaine de membres et autant de sympathisant.e.s.

Ne pas se fier aux dires des entrepreneurs, pas plus qu'aux politiques

Il est évident aujourd'hui que Marc Coucke préparait cette action depuis plusieurs années. Un prête-nom a acheté un camping qu'il convoitait à cause de la vue. En effet, on n'investit pas 120 millions d'euros en deux ans sans avoir un projet et un plan assez élaborés.

Se méfier des envahisseurs. Ils taisent leurs plans, leurs projets, leurs objectifs

En juillet 2016, les permis d'urbanisme sont demandés par le biais d'un avocat. Ils nous sont facturés en novembre de plus de 3000 euros. Après plusieurs rappels et une réduction à 1000

euros, la ministre De Bue confirme que cette somme n'est pas due (en été 2017).

Nous vivons malgré tout en démocratie avec des équilibres institutionnels

Deux fois nous déposons plainte parce que des conditions des permis n'ont pas été remplies. Les plaintes sont classées sans suite.

L'État de droit ne s'applique pas aux gros portefeuilles

En août 2016, la commune, à la demande de M. Coucke, interdit les motos dans le centre de Durbuy. Cout pour les cafés et restaurants: 20 % de leurs chiffres d'affaires. Avantage pour le milliardaire : affaiblir ses concurrent.e.s.

La force des milliards ne peut être sous-estimée

À l'automne 2016, Marc Coucke acquiert le domaine de Hottemme. Le 1er avril 2017, nous organisons une action ludique, demandant aux passants de porter des oreilles de Mickey. Plus de 80 % des passant.e.s interpellé.e.s sont opposé.e.s au projet de Marc Coucke.

Personne ne parvient à capitaliser sur ce sentiment

En février 2017, nous recevons une aide de Marc Coucke. La presse, effrayée par cet éclat mégalomane, s'intéresse brièvement à nous. Au printemps-été 2017, Marc Coucke achète un hôtel prestigieux : le Sanglier des Ardennes. Aujourd'hui, il a investi 120 millions et acheté la moitié au moins de Durbuy.

La mégalomanie et la boulimie des milliardaires est sans limite

Au début 2017, notre groupe s'effiloche : nous ne parvenons pas à trouver un objectif commun, un membre important nous quitte, le recours possible à la violence nous sépare. Aucune figure charismatique ne permet de maintenir le groupe soudé.



On ne fait pas l'économie d'une gestion de groupe efficace

Le 1^{er} septembre 2017, nous plaçons une banderole de 20 x 1,2 avec le message « Life before money » dans les hauteurs de Durbuy. Après 10 jours, le vent nous l'arrache. Le 15 décembre, nous organisons une satire du Monopoly, le Durbuyopoly, qui est aussi un flop. À partir du 6

mars 2018, nous publions chaque semaine une Gazette de Campagne (2 pages chaque fois).

Difficile d'imaginer des actions, d'agir efficacement

En mars 2018, la commune décide, à la demande de Marc Coucke, de faire de Durbuy-Vieille Ville un piétonnier. Tandis que les établissements de ce dernier disposent de parkings proches.

Conclusion

Nous vivons dans une dictature de l'argent, où les idéaux d'égalité, de transparence, de justice et de démocratie n'ont pratiquement pas de place. Et tout cela tandis que le système tente de maintenir un minimum de démocratie.

Mobilisation pour une consultation populaire sur l'extension du centre commercial L'Esplanade à Louvain-la-Neuve

Par **Patrick AYOUB**, fondateur du café citoyen Altérez-Vous à LLN et représentant de la plateforme citoyenne pour une consultation populaire

Cette plateforme a milité pour faire entendre la voix des habitant.e.s concernant le projet d'extension du centre commercial L'Esplanade. Ce projet visait à ajouter 20.000m² supplémentaires aux 30.000m² déjà existants. Une surface dont l'essentiel serait dédié au commerce d'habillement avec surtout des marques internationales. Un projet gigantesque et structurant pour le centre-ville mais d'une banalité sans nom. Un projet qui va dans le sens du mono commerce où nous voyons les mêmes marques partout dans le monde.

Anne Quévit, une des initiatrices du questionnement, tenait à faire connaître les dessous d'un tel projet, dont le business model dépend de lieux de production souvent délocalisés, avec des conditions sociales et écologiques souvent désastreuses. Sans compter l'impact direct sur les commerces des communes environnantes. En fait, ce projet suppose un développement de Louvain-la-Neuve au détriment des communes voisines.... En plus, un tel projet aurait un impact considérable sur le centre-ville de Louvain-la-Neuve alors qu'il ne sert qu'une

seule logique, celle du commerce de masse multinational.

Les actions ont commencé en octobre 2015 avec un appel aux autorités (UCL et Ville) pour reconsidérer ce projet. Portée par les associations des étudiant.e.s et des habitant.e.s, cette première initiative est restée sans réponse. Petit à petit, un regroupement de forces vives composé d'habitant.e.s, d'étudiant.e.s, de jeunes, de commerçant.e.s et d'autres associations s'est fédéré dans la plateforme citoyenne. La plateforme a organisé la communication sur internet pour informer un maximum d'habitant.e.s, et a notamment organisé un Festival des utopies pour dénoncer l'hypocrisie de certain.e.s acteur.rice.s/décideur.euse.s de la Ville... Rien n'y faisait, nous ne recevions pas de réponses satisfaisantes.

Lors d'une discussion sur les actions possibles, Samuel Sonck, citoyen engagé qui suivait et soutenait nos actions depuis son séjour en Afrique, nous a informé de l'option «consultation populaire». Stéphane Vanden Eede, aussi membre de la plateforme citoyenne, a précisé



les éléments techniques pour organiser une telle consultation populaire.

Au début, le défi paraissait immense car il fallait réunir environ 3.200 signatures papier pour faire cette demande. Mais très vite, l'événement étincelle a été le rapprochement du 11 juin 2017, date limite pour l'organisation d'une consultation populaire (16 mois avant les élections communales). La plateforme s'est mise en tête d'y arriver fin 2016 et en moins de deux mois, les signatures étaient récoltées ! Un véritable exploit !

Difficultés rencontrées

- Les gens ont peur d'exprimer leur avis en public. Souvent ils étaient hyper d'accord avec nous mais n'osaient pas sortir du rang (sauf sur les réseaux sociaux) ;
- La vie contemporaine fort occupée des gens n'aide pas à la mobilisation ;
- On a passé beaucoup de notre énergie en discussion avec la commune sur la forme et les modalités de cette consultation, ce qui nous a laissé moins de temps pour informer les citoyen.ne.s sur le fond ;
- On s'est rendu compte que pour réunir les signatures, il fallait se mobiliser à Ottignies, Céroux et Limelette, que la plupart des membres de la plateforme connaissaient peu. Des rencontres intéressantes entre ces différentes entités ont eu lieu et cela a permis de créer des ponts un peu partout.

Mais une énergie et une vitalité incroyables ont nourri les membres de la plateforme dans la dernière ligne droite avant le vote. Cette puissance indescriptible nous portait et se nourrissait de l'énergie d'autres citoyen.ne.s qui arrivaient pour nous aider et nous remerciaient pour tout ce qui avait été fait durant de longs mois.

Résultats

Au final, 26% des citoyen.ne.s en âge de voter habitant la commune se sont déplacés, alors que le vote n'était pas obligatoire. Fait remarquable : les gens étaient particulièrement heureux d'avoir l'occasion d'exprimer leur avis.

Le seul résultat qui compte : 80% de « Non » à une extension du centre commercial. Face au

signal fort exprimé, le projet est gelé pour trois ans par un processus lancé par la Ville qui s'appelle le Schéma d'Orientation Local (SOL). On ne sait pas ce qu'il en sortira mais c'est déjà un beau point marqué. Le sujet reste hyper sensible et les partis font tout pour étouffer le dossier avant les prochaines élections. Enfin, certain.e.s membres ont poursuivi des actions au-delà de la consultation populaire. Certain.e.s ont travaillé à un projet d'urbanisme alternatif qui pourrait voir le jour grâce à la participation et les idées des habitant.e.s. Une première sortie a déjà eu lieu.

D'autres ont travaillé à une mise sur pied d'un festival de la transition qui s'appellerait « Maintenant ! », qui a eu lieu fin septembre 2018 à Louvain-la-Neuve.

Et enfin, d'autres encore se sont investis dans la préparation des élections communales dans une liste citoyenne axée sur des éléments de méthode et qui remettrait les citoyen.ne.s au centre des décisions.

La complicité née durant ces nombreuses heures de travail collectif nous permet d'avoir beaucoup plus d'empowerment et de croire en notre capacité collective de réussir de grands projets.

Pour en savoir plus

- Altérez-Vous café citoyen : www.alterezvous.be
- Association des commerçants La Dalle : www.ladalle.be
- Projet de Liste Citoyenne pour une Démocratie LOCAL:e: locale-olln.be

Quelques éléments d'histoire

Barcelona en Comú (BEC) gouverne la Ville de Barcelone depuis 2015. Ce mouvement démocratique et pluraliste est né à l'initiative des organisations sociales et des mouvements citoyens qui espéraient un changement dans la politique locale, restaurant ainsi la participation et la parole citoyennes. Cette transformation a lieu à partir du gouvernement de la Ville. Cela fait déjà plus de trois ans que nous travaillons pour une ville plus juste et plus durable.

Nous ne sommes pas seuls : plusieurs villes espagnoles (Madrid, Pampelune, Saragosse, La Corogne, Santiago et d'autres) ont montré qu'il est possible de gouverner sans suivre les politiques d'austérité, malgré des règles centrales influencées ou conditionnées par le niveau européen. Ces règles génèrent des restrictions sur les politiques sociales que ces villes veulent mettre en œuvre, mais il a été démontré qu'il était possible de faire les choses différemment, sans suivre ces recettes qui augmentent les inégalités, la xénophobie et d'autres maux qui compliquent l'Europe d'aujourd'hui.

Sans revenir sur tous les détails de l'émergence du parti, il convient d'insister sur le fait qu'il s'agit d'un parti qui découle de mouvements organisés de la société civile et que la maire de Barcelone, Ada Colau, est à la tête de notre parti.

Le municipalisme : travailler à partir d'en bas

C'est un mensonge de dire que la politique n'intéresse pas les citoyen.ne.s : de plus en plus de gens sont intéressés. Nous connaissons la crise de la représentation et l'asservissement à la droite. Les politiques néolibérales et le discours anti-politique qu'ils préconisent eux-mêmes dans la société, sont clairement éloignés de la politique. Dans cette crise, il est donc indispensable de promouvoir une construction à partir d'en bas, à partir des villes, à Barcelone et dans d'autres villes, construction qui passe par le municipalisme. À partir de là, les gens commencent

à penser que leurs villes peuvent être les protagonistes d'un processus de rébellion plus large et qui aura un impact sur la gouvernance européenne. Il s'agit de concevoir un travail à partir de la base, consciente de l'importance de la communication entre la population et le leadership.

Notre organisation est très démocratique et se compose notamment d'une coordination générale, qui est l'espace exécutif de la prise de décision politique et opérationnelle de l'organisation. Au sein de la coordination, il existe une direction exécutive chargée des tâches plus opérationnelles ainsi que du suivi quotidien de l'activité. Ensuite, il y a les membres du groupe municipal, qui s'investissent selon leur disponibilité et qui attestent les différentes alliances qu'on a pu tisser. Nous avons ensuite dix conseiller.e.s de district (un conseiller et une conseillère par district, désigné.e.s par élection interne au sein des personnes inscrites dans le registre des activistes de BEC). Ce registre compte environ soixante personnes (avec une parité entre les sexes) qui participent plus ou moins activement dans un organe de BEC (voisinage, axe ou commission).

Les municipalités au centre de la politique

Les municipalités (villes et unités plus petites) devraient être au centre de l'action politique. Mais elles doivent pouvoir se rencontrer et s'organiser en tant qu'acteur politique plus large. Notre hypothèse est qu'un réseau de mouvements locaux est la clé pour différentes raisons :

- Tout d'abord parce que cela se passe déjà. Nous ne sommes pas seul.e.s. Ce n'est pas seulement Barcelone ou Madrid, mais nous gouvernons dans toutes les plus grandes villes d'Espagne et nous sommes l'opposition politique la plus importante au gouvernement central.
- Cela nous permet de sortir de la logique des discussions et des problèmes centrés sur l'État. Nous pouvons organiser des campagnes, collaborer, construire des alternatives.

De nombreux problèmes mondiaux se posent au niveau local, en particulier dans les villes (inégalités, spéculation, changement climatique, précarité).

- C'est au niveau local que nous pouvons changer les façons de faire de la politique ; en le rendant plus participatif, inclusif et en le féminisant. Le municipalisme nous permet de rompre avec la logique et le discours de l'État-nation (institution patriarcale et capitaliste) et d'explorer de nouvelles formes d'identité collective et de citoyenneté. C'est très puissant dans le contexte de la montée de l'extrême droite.
- Au niveau local, nous pouvons gagner les élections municipales. Nous pouvons réaliser de petites victoires qui sont de véritables changements dans la vie des gens et pas seulement des discours. Ces petites victoires montrent qu'il existe une alternative, ce qui convainc plus de gens à se joindre à nous et nous encourage à continuer. Mais nous ne pouvons pas le faire seule.s. Nous avons besoin d'un réseau municipal mondial pour faire face aux grandes puissances financières, médiatiques et d'extrême droite.

La dimension internationale des problèmes locaux et vice-versa : des municipalités en réseau

Qu'est-ce qu'une ville sans peur ? C'était un événement merveilleux⁵ qui a eu lieu à Barcelone. Il sera certainement répété en 2019. L'événement est né de l'idée de placer la question internationale dans les débats municipaux et le municipalisme au centre des débats mondiaux. Il y a encore beaucoup à construire, mais la présence d'un grand nombre de participant.e.s, y compris de l'autre côté de la mer, nous encourage à être le siège du mouvement. Il ne fait aucun doute que le chemin est de construire le municipalisme dans un réseau mondial.

Au-delà de cela, un grand nombre des luttes menées par le Conseil municipal avec les citoyen.ne.s organisé.e.s de Barcelone ont également lieu dans d'autres villes, comme par

exemple la lutte contre le tourisme de masse, la garantie d'un droit au logement ou la garantie de services de base remunicipalisés. Autrement dit, le rôle joué actuellement par le mouvement municipaliste qui a émergé en 2014 représente, pour beaucoup de gens, la possibilité d'une véritable alternative.

Nous traversons tous des problèmes similaires avec des démocraties issues d'environnements urbains. C'est pourquoi le problème de l'accès ou le droit au logement et le droit à la ville, la gestion par les services publics des biens communs et l'utilisation de l'espace commun est une opportunité pour développer des stratégies qui nous renforcent. La thématique internationale de Barcelone en Comú est particulièrement cruciale. Notre devise est que le municipalisme sera international ou ne sera pas. De là, nous abordons différentes stratégies pour amener de plus en plus de citoyen.ne.s des quartiers proches à participer à la politique et être intéressés par tous les changements apportés par la Ville de Barcelone. Récemment, nous avons commencé un cycle de débats intitulé «*Del Barri a Europa*» ("Du quartier à l'Europe"), et nous avons élaboré un agenda jusqu'en juillet avec des sujets tels que «Le droit au logement et la régulation des locations touristiques», «La gestion démocratique de l'eau et de l'énergie», «Le radicalisme démocratique et la lutte contre la corruption», «Qualité de l'air et transports publics». Un autre débat portera sur «L'économie pour le bien commun» et sur la réflexion «Nous freinons l'extrême droite».

Un espace inclusif, radical, pragmatique

Il y a aussi d'autres cycles de débats, comme celui appelé «*Global District*». Barcelone étant si multiculturelle, elle mérite un espace pour chacune des communautés, nous tenons donc des réunions sur les dates pertinentes pour les communautés latino-américaines et Européennes à Barcelone, tels que le Chili, l'Italie et bientôt, l'Argentine et le Portugal. Et beaucoup d'autres viendront.

Nous avons été interpellés dans de nombreux endroits et ce qui nous a donné le plus d'énergie pour continuer à construire, ce sont

⁵ www.imagiter.fr/2017/06/grand-sommet-mondial-des-villes-sans-peur-fearless-cities.html

les échanges que nous avons eus avec d'autres mouvements municipalistes, que ce soit le gouvernement ou non. En plus de partager nos objectifs, ces mouvements partagent nos façons de faire. Par exemple, ils mettent également les objectifs avant les signes ; ils sont basés sur le faire et l'agir et non sur des débats théoriques stériles ; ils communiquent avec un langage proche et sensible ; ils sont féministes et cherchent à féminiser la politique, mettant les pratiques quotidiennes et les soins au centre. Enfin, ils construisent par le bas, en comptant sur l'intelligence collective. En bref, dans les mouvements municipalistes, on a rencontré des gens, radicaux mais également pragmatiques, avec lesquels nous sommes en mesure d'imaginer et de construire l'avenir. À partir de là, nous pouvons pointer certains avantages de ce type d'approche.

La municipalisation permet de mettre en œuvre la croyance selon laquelle « C'est facile pour nous et difficile pour eux ». En effet, au niveau local, c'est plus facile de créer des mécanismes de participation pour les migrant.e.s, les femmes, les personnes âgées : en bref, de travailler avec les personnes, ce qui est pour nous le plus important et ce dont nous avons le plus besoin. Et en même temps, un réseau de mouvements municipalistes pourrait être plus difficile à combattre pour nos adversaires. Il est toujours plus difficile d'attaquer un réseau organisé. Une alternative démocratique est possible. Notre exemple peut et doit servir à motiver et à encourager plus de mouvements municipaux à faire le saut et à construire à partir de leur région une révolution mondiale imparable.

Construire un mouvement européen

Comment le parti peut aider à créer un mouvement municipal au niveau européen ? Nous faisons déjà réseau et au moins quatre axes d'action ont été identifiés.

Le premier est de renforcer le récit municipaliste internationaliste, ce que nous faisons à travers une communication et une formation solides. La seule façon d'être internationaliste est de communiquer avec le monde afin d'expliquer les politiques qui sont menées et les choses

qui sont réalisées par le Conseil municipal de Barcelone. D'autres outils existent, comme la production de contenu dans d'autres langues - #InternationalSundays - de notre compte Twitter international - @BComuGlobal - ou de notre guide municipaliste. Il est également indispensable de mettre la tâche internationale à l'agenda de nos organisations, d'ouvrir des espaces de formation et de réflexion pour impliquer les assemblées de quartier, les commissions et les axes thématiques des débats globaux.

Un autre axe est le renforcement du réseau. Il est renforcé à mesure que nous construisons plus de relations de confiance et d'échange avec des expériences connexes. Nous ne sommes pas toujours tous et toutes dans la même situation, certain.e.s font partie du gouvernement, d'autres de l'opposition, d'autres encore sont en formation. Pour grandir, nous devons approfondir le travail en commun. Les leçons apprises, à la fois en termes de succès et d'erreurs, peuvent être très utiles à ceux et celles qui envisagent maintenant de s'engager sur la même voie et vice versa.

Quelques conclusions : Pourquoi le municipalisme ?

- Parce que les villes peuvent défier les nations en tant qu'espaces principaux pour des processus démocratiques ascendant (de bas en haut).
- Parce que la citoyenneté urbaine, l'identité ou l'appartenance à une ville/village est beaucoup plus ouverte et dépasse l'état national, car il est impossible de le relier à des groupes ethniques ou à des nations. C'est très visible à Barcelone, qui est un carrefour culturel pluriel et diversifié.
- Parce que les villes peuvent coordonner et avoir un impact important sur les décisions clés liées aux problèmes mondiaux.
- Parce qu'on estime que 60% de la population mondiale vivra dans les villes en 2030. C'est déjà le cas pour 70% des 500 millions de l'Union européenne.

Pour ces différentes raisons nous devons à l'avenir penser à l'Europe et aux villes. Il nous faut imaginer les villes comme des espaces pour



les mouvements européens et dans le rôle et l'impact sur la gouvernance européenne qu'aurait un réseau de villes rebelles européennes si elles étaient protagonistes d'un processus plus large de rébellion. En outre, les États, seuls, ne peuvent pas résoudre les problèmes actuels et surtout, ils ne peuvent pas transmettre les opinions des citoyen.ne.s au niveau de l'Union européenne.

Le plus important est le réseau politique. Ce réseau est non seulement important lors de la célébration des victoires, mais également comme soutien pour les moments difficiles. Il convient

de noter que depuis Barcelona En Comú, nous avons déjà été impliqué.e.s dans le soutien de la lutte contre la spéculation urbaine à Belgrade, aux maires kurdes détenus par la Turquie et à la campagne "No" dans le référendum constitutionnel italien. Dans les trois cas, c'était à la demande de dirigeant.e.s municipaux.ales locaux.ales partenaires. Une partie de nos réalisations se reflète dans l'acceptation des habitant.e.s de Barcelone qui voient la tâche sociale qui est en train d'être accomplie et internationalement reconnue par les leaders politiques.

Par **Christian KUNSCH**, président du MOC

La conclusion se penchera sur l'articulation de toutes ces réflexions sur les nouvelles formes de démocratie participative avec la campagne du CIEP de 2018 intitulée « *Agis, t'es du local* » ; sur l'importance d'une participation citoyenne au-delà des échéances électorales ; notamment face à l'enjeu de la privatisation croissante des services publics -sans toutefois opposer démocratie participative et représentative. Nous aborderons aussi la place des mouvements sociaux, des organisations d'Éducation permanente, de ces acteur.rice.s de la démocratie participative dont le MOC fait partie.

En lien avec l'Éducation permanente

Les campagnes du CIEP pour les élections communales et puis pour les législatives, s'inscrivent dans le cadre d'une mission d'Éducation permanente. C'est une tradition qu'à l'approche d'échéances électorales, le MOC, ses fédérations et ses organisations constitutives, mènent campagne sur les enjeux de ces scrutins.

Ce thème « *Agis, t'es du local* » nous aide à nous engager davantage dans la préparation de ces élections. Tout d'abord, nous préparons les élections communales d'octobre 2018, avant de nous plonger par la suite dans la préparation des scrutins législatifs de 2019. Grâce au travail du CIEP, l'organisation d'Éducation populaire et permanente qui soutient l'action politique du MOC

et de ses composantes, le mouvement bénéficie d'outils remarquables comme les 11 fiches thématiques pour nous permettre d'organiser des débats avec nos militant.e.s et les citoyen.ne.s ; de comparer les programmes et les promesses avancées par les partis et les candidat.e.s ; de les interpeller.

Préalablement, les CIEP régionaux et les organisations constitutives du MOC se sont impliqués dans de nombreuses initiatives, comme la rédaction d'un mémorandum, l'organisation de débats, qui sont déjà programmés ou ont déjà eu lieu. Ce faisant, nous sommes au cœur des préoccupations des militant.e.s, au cœur de l'éducation permanente que nous cultivons, c'est-à-dire le VOIR-JUGER et surtout aujourd'hui, l'AGIR. Le Mouvement s'attache à mener une campagne proche des citoyen.ne.s qui puisse lui ouvrir un cheminement de son parcours citoyen et politique.

L'importance d'une participation citoyenne au-delà du vote

En questionnant la citoyenneté et la démocratie communale, le Mouvement cherche à décoder les enjeux de la participation citoyenne au niveau local pour une gestion politique différente, pour un changement de cap plus solidaire et mobilisateur.

Les responsables politiques doivent entendre cette émergence d'une volonté de réappropriation



tion citoyenne du débat politique et de la gestion publique. L'enquête « Noir Jaune Blues » a montré que les personnes sondées faisaient peu confiance aux politiques pour résoudre leurs problèmes. La pertinence de notre système démocratique est interpellée. Les citoyen.ne.s veulent une autre pratique démocratique, une gestion différente de la Cité, réellement participative et inclusive, qui intègre la question de la transition et des « communs » (compris comme ce qui se partage et ce à quoi on participe) dans des revendications et actions au niveau local et qui va au-delà d'exprimer son vote tous les cinq et six ans. Les responsables politiques doivent entendre ce souhait d'une autre culture politique.

S'il y a quatre ans, le MOC a fait campagne avec le Centre d'Action Laïque (CAL) et Présence et Action Culturelles (PAC), pour inciter les électeurs à aller voter, aujourd'hui, le Mouvement souhaite mettre l'accent sur l'importance d'un engagement local, d'une réappropriation citoyenne de l'espace commun, d'une prise de conscience des enjeux au-delà des slogans et promesses, de la promotion d'une culture des débats et d'une construction collective de revendications, même si cela demande du temps. Nous ne sommes pas dans la même temporalité que les politiques dont l'horizon est souvent constitué par la prochaine échéance électorale. L'Éducation permanente implique du temps. C'est aussi une forme de réappropriation de l'espace commun par les citoyen.ne.s.

L'enjeu de la remunicipalisation – ou comment redonner sens à la gestion des biens publics, face à la privatisation croissante des services publics

Cette étude a remis aussi au centre des débats, l'enjeu de la remunicipalisation des biens publics. Contre la tendance à la marchandisation, à la privatisation de biens publics comme l'eau, l'énergie, la gestion des déchets, etc., il paraît fondamental de mettre l'accent au niveau communal sur une gestion des biens publics qui

garantisse leur accessibilité à toutes et à tous, alors que le secteur marchand privilégie avant tout, les demandes les plus solvables. C'est dans ce cadre qu'une analyse du rôle et de la place des sociétés intercommunales est nécessaire. Aujourd'hui, ces sociétés n'ont pas bonne presse avec les dossiers connus. Si de nouvelles règles de gouvernance doivent être adoptées, attention cependant, à faire la part des choses entre des inconvénients conjoncturels ou structurels.

Ne pas opposer démocratie participative et représentative

Si le mouvement, aux côtés des collectifs citoyens présents aujourd'hui, revendique une place pour la démocratie participative, nous ne voulons pas l'opposer à la démocratie représentative. Il ne faudrait pas cultiver un angélisme qui induirait que tout ce qui vient des citoyen.ne.s est bon. Les deux formes de démocratie sont complémentaires et ont chacune leur légitimité. Cette étude donne des clés de lecture pour revendiquer plus de transparence, plus d'informations et de débats au sein de la démocratie représentative.

La place des mouvements sociaux, des organisations d'Éducation permanente et des acteur.rice.s de la démocratie participative

1° L'enjeu de la défense des organisations sociales face à des partis politiques présents au Gouvernement Fédéral qui nient le rôle des organisations intermédiaires, que sont les syndicats, les mutualités, les acteur.rice.s de la société civile.

Ces partis remettent en question leur rôle... et leur financement. Ils préfèrent un lien direct avec les citoyen.ne.s pris individuellement. Ils voient négativement les organisations sociales, comme les syndicats, qui arrivent encore à mobiliser largement un nombre significatif de militant.e.s, qui

dérangent le pouvoir par leur capacité de contestation, de revendication, de mobilisation et d'élaboration de propositions alternatives. Cependant, aux yeux du MOC, la démocratie participative représentée notamment par les organisations sociales, a aussi toute sa légitimité, en complémentarité avec la démocratie représentative.

2° L'enjeu de la démocratie participative.

À côté des organisations « traditionnelles », foisonnent des initiatives citoyennes et l'émergence d'alliances, de plateformes citoyennes -dont plusieurs sont présentées dans ce Cahier. Celles-ci apparaissent plus souples dans leur fonctionnement. Elles interpellent les organisations sociales historiques, confrontées à une forme de rigidité, une lourdeur dans leur fonctionnement, nécessitant de longs délais pour la prise de décision. Il faut reconnaître l'importance de ces plateformes dans l'espace politique - voir par exemple, la Plateforme citoyenne active dans l'accueil des migrants (au départ du Parc Maximilien à Bruxelles) ou le front de défense des travailleurs Sans-papiers - et développer des partenariats, des articulations, des actions communes, comme nous le faisons par exemple au sein d'une plateforme comme TAM TAM.

3° L'enjeu de la gestion des services publics collectifs.

Il appartient aux pouvoirs publics de veiller au développement de services collectifs, sous forme d'intercommunales par exemple. En reprenant la conception large de « remunicipalisation » développée dans ce Cahier, la gestion des services collectifs ne doit pas être l'apanage exclusif des pouvoirs publics. Le MOC défend le principe de subsidiarité qui est dans la philosophie du Pacte associatif -en germe depuis très longtemps, sans qu'il ait pu encore aboutir. Beaucoup d'organisations non marchandes et de structures associatives gèrent des services destinés à l'ensemble de la population, de la collectivité. Préserver cette capacité à gérer des ini-

tiatives existantes, voire à en initier de nouvelles, tout en approfondissant les rapports de complémentarité entre pouvoirs publics et secteur associatif non marchand nous paraît crucial.

Au terme de cette étude, nous lançons un appel à se mobiliser pour « Agir au niveau local », pour plus de citoyenneté et de démocratie.

Les outils de campagne

« Agis, t'es du local »

- 11 fiches thématiques et 12 cartes postales d'interpellation : www.ciep.be/index.php/2012-11-29-08-11-38/campagnes-de-l-annee/outils-de-la-campagne-2018
- 7 vidéos pour montrer la possibilité de s'engager au niveau local et l'existence en région de multiples initiatives: www.ciep.be/index.php/2012-11-29-08-11-38/campagnes-de-l-annee/supercitoyens-be www.facebook.com/pg/Super-Citoyens-386769121762871/videos/?ref=page_internal



Avec le soutien



de Mouvement Social, scrl

Editeur responsable : Virginie DELVAUX, chaussée de Haecht, 579 - 1030 Bruxelles -
